



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

2024, une année parfaite pour un édito

L'édito du rapport d'activité annuel est un exercice de style dans lequel il faut à la fois dresser un bilan des actions de l'année écoulée, tracer des perspectives pour celle à venir et remercier pour le travail accompli.

Un bilan :

- Le maintien des délais de démarches à des standards au-dessus de la moyenne nationale ;
- L'amélioration de nos indicateurs de qualité de liquidation et le développement de nos partenariats de relation de service, traduction de nos Plans d'accessibilité aux services (PAS) renouvelés ;
- La prise en charge d'une nouvelle prestation : l'Aide aux victimes de violences conjugales (AVVC) ;

Sont autant de plus-value dans la délivrance des prestations aux allocataires.

Les 1^{ères} labellisations de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et l'atteinte des objectifs de maintien et de création de places de crèche **sont aussi une amplification des services développés dans nos territoires.**

La participation à l'expérimentation nationale des nouvelles modalités d'affichage des délais dans le caf.fr, la mise en place d'un marché coordonné de nettoyage avec les deux Caf de Corse et la Cpm de Haute-Corse, la mise en place en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Bastia d'une

tarification sociale de l'eau, **sont la traduction de notre volonté d'innovation et de développement de notre réseau partenarial tant local que national.**

Tout cela avec la maîtrise de nos processus de contrôle interne se traduisant avec une validation des comptes 2024 sans restriction.

Mais aussi dans une ambiance de travail sereine puisque dans le cadre du BSI national, notre organisme affiche un taux de satisfaction globale de 85%, le classant dans les trois premières Caf de France.

Des perspectives :

En sus des réussites, le bilan 2024 fait apparaître des actions qui posent les bases de nos réussites futures :

- Mise en place d'un plan de soutenabilité commun aux deux Caf de Corse dans le cadre du processus de délivrance des droits ;
- Installation du Comité des services aux familles de Corse ;
- Appel à projet pour la construction d'un nouveau siège.

Ces actions sont la déclinaison de nos objectifs pluriannuels portés par notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) et par notre Projet d'entreprise **#ENSEMBLEVERS2027** qui a été porté sur ses fonds baptismaux les 23 et 24 janvier 2024 lors des assemblées générales des deux Caf de Corse.

40 % des travaux prévus au projet d'entreprise ont débuté en 2024 avec des concrétisations opérationnelles.

C'est en s'appuyant sur ces travaux que nous nous attellerons à relever les défis de l'année 2025 en essayant de maintenir un aussi bon niveau de service rendu qu'en 2024 :

- Mise en place de la déclaration de revenus trimestrielle à la source ;
- Reforme du Complément mode de garde (CMG) ;
- Lancement des bilans des Schémas départementaux des services aux familles ;
- Nouvelle classification des employés et des cadres ;
- Validation du projet de nouveau siège immobilier et lancement des travaux.

Avec ces réussites et ces projets à venir, l'année 2024 a donc été une année parfaite pour un bon édito.

Des réussites auxquelles j'associe l'ensemble du personnel pour son engagement et son aptitude au changement, le conseil d'administration pour sa confiance et son appui ainsi que l'équipe de Direction renouvelée à **50 %** en 2024.

Je salue Vincent LANOË parti pour de longues et heureuses vacances après 11 années de service en tant que Directeur comptable et financier (DCF).

Alexandra PASSONI, notre nouvelle DCF nous a rejoint le 1^{er} juin. Marie-Pascale SIMONI est la Directrice adjointe de la Caf de Corse-du-Sud, depuis le 1^{er} septembre, dans le cadre du tuilage du départ du Sous-Directeur, Eric VERRIER, prévu en juillet 2025.

**Le Directeur,
Dominique MARINETTI**

PANORAMA

Le territoire	5
Les chiffres clés	6

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'implication territoriale de la Caf	10
La petite enfance	12
L'enfance et la jeunesse	15
La parentalité	17
La solidarité	19
La vie sociale	22
Le logement	23

LA RELATION DE SERVICE

L'offre de services	25
L'accompagnement social des familles	28
Les engagements de service	29

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le projet d'entreprise	31
La sécurisation des processus	32
La maîtrise des risques	35
Les activités mutualisées	37
La gouvernance et le pilotage	38

PANORAMA

LE TERRITOIRE

LES CHIFFRES CLÉS

LE TERRITOIRE

Le département

La Haute-Corse s'étend sur 4 665 km² avec une densité de population parmi les plus faibles de France métropolitaine (39,2 habitants/km²). La population se concentre sur le littoral, dans les grandes villes et leur périphérie. Le reste du territoire est composé de zones rurales, peu peuplées. La Haute-Corse compte 236 communes réparties dans 12 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La démographie

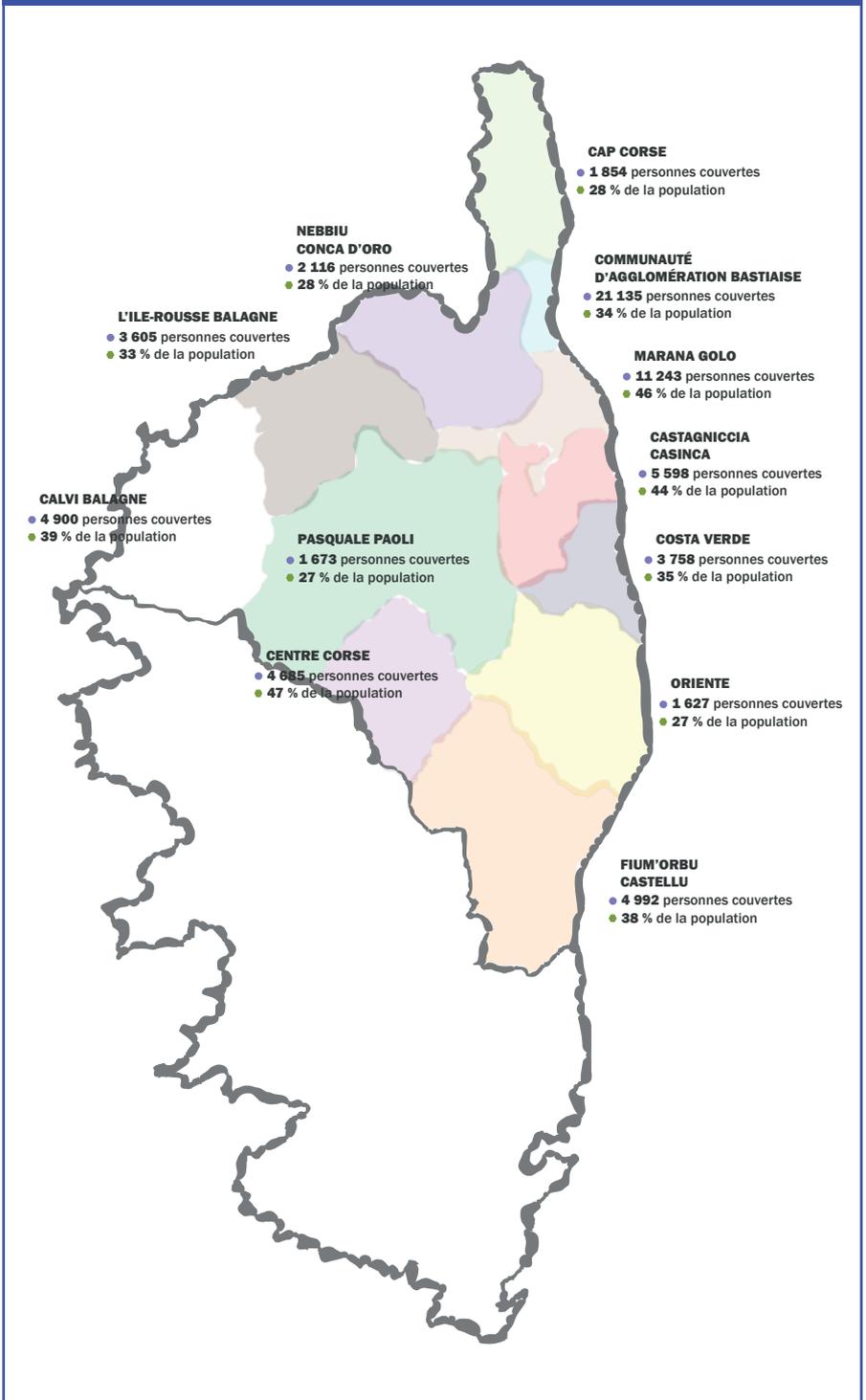
Au 1^{er} janvier 2024, la Haute-Corse compte 184 655 habitants. Le département connaît une nette croissance démographique, essentiellement due au solde migratoire. Entre 2014 et 2020, la part des moins de 45 ans a diminué, les 45-59 ans sont stables et les plus de 60 ans sont en augmentation. La Haute-Corse est le 2^{ème} département le plus pauvre de France métropolitaine avec un habitant sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté. Toutes les catégories de population sont concernées notamment les seniors et les moins de 30 ans qui sont particulièrement exposés.

CHIFFRES CLÉS

184 655
habitants (Source Insee, géographie au 1^{er} janvier 2024)

37%
de personnes couvertes

Population couverte par au moins une prestation légale par Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)



LES CHIFFRES CLÉS

Typologie des bénéficiaires

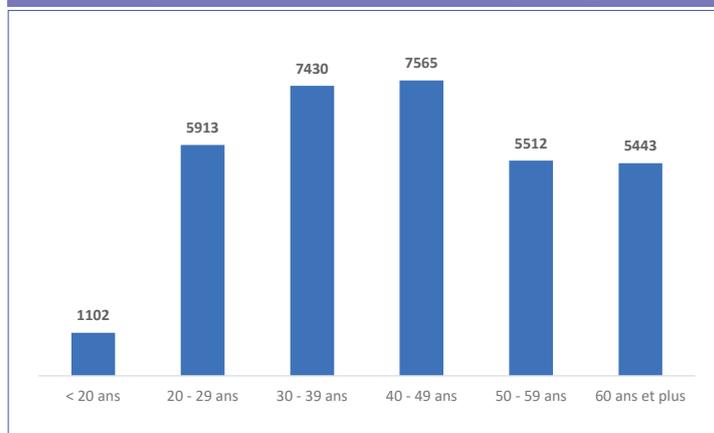
33 154 allocataires sur le département

67 588 personnes couvertes par au moins une prestation, soit 37 % de la population

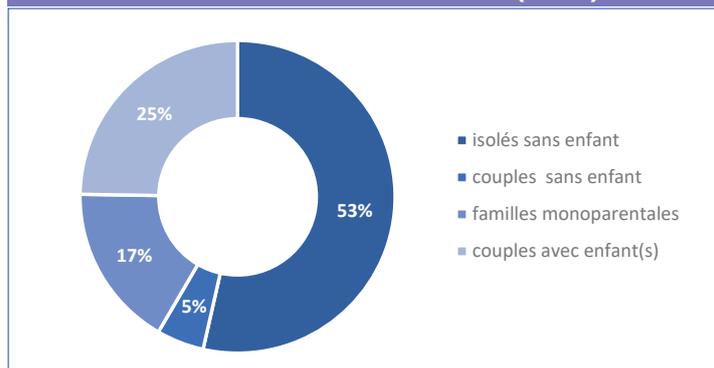
dont 24 499 enfants

71% sont des personnes isolées avec ou sans enfant

Répartition des allocataires par âge



Répartition des allocataires selon la situation familiale (en %)



Répartition des bénéficiaires et des dépenses par catégorie de prestations légales

197 554 493 € versés au total :

PETITE ENFANCE



3 101 bénéficiaires
17 919 417 € de prestations

ENFANCE & JEUNESSE



17 692 bénéficiaires
34 038 944 € de prestations

LOGEMENT



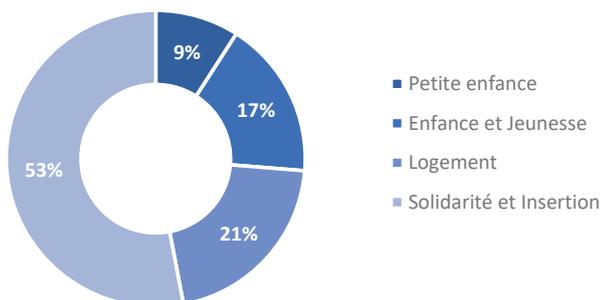
14 758 bénéficiaires
40 949 576 € de prestations

SOLIDARITÉ & INSERTION

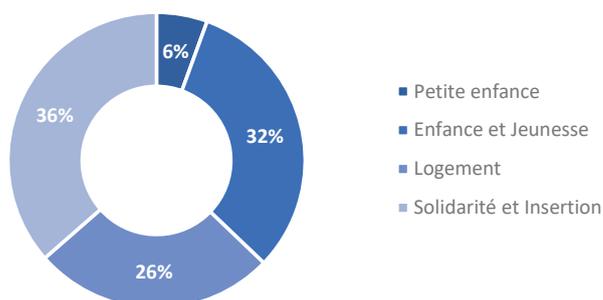


20 401 bénéficiaires
104 646 556 € de prestations

Répartition des dépenses par catégorie de prestations (en %)



Répartition des allocataires par catégorie de prestations (en %)



Les prestations légales versées aux familles

	DÉPENSES (€)		BÉNÉFICIAIRES	
	2024	Evolution / 2023	2024	Evolution /2023
PETITE ENFANCE				
Paje / PreParE	17 919 417	+ 2,11 %	3 101	- 2,08 %
ENFANCE & JEUNESSE				
Allocations familiales	21 136 120	+ 3,36 %	8 249	- 0,43 %
Complément familial	3 518 097	+ 4,95 %	1 196	+ 1,61 %
Allocation de soutien familial	4 880 649	+ 10,97 %	1 509	+ 6,34 %
Allocation de rentrée scolaire	4 504 078	+ 4,41 %	6 738	- 0,44 %
LOGEMENT				
Allocation logement familial	11 027 439	- 0,17 %	2 851	- 0,73 %
Allocation logement social	16 677 114	+ 4,21 %	6 886	+ 2,18 %
Aide personnalisée au logement	13 240 310	+ 1,74 %	5 021	+ 1,31 %
Allocation logement temporaire	4 713	- 53,82 %		
SOLIDARITÉ & INSERTION				
Allocation adulte handicapé	55 641 606	+ 13,32 %	5 280	+ 5,58 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 954 118	+ 13,19 %	859	+ 9,57 %
Allocation journalière de présence parentale	576 646	+ 24,89 %	37	+ 8,82 %
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	46 045	+ 77,85 %	20	+ 81,82 %
Allocation journalière proche aidant	33 922	+ 88,92 %	3	- 62,50 %
Revenu de solidarité active	19 485 585	- 4,40 %	3 036	- 5,83 %
Prime d'activité	25 197 129	- 0,71 %	11 186	+ 0,39 %
Primes exceptionnelles	640 914	- 17,29 %	2 815	- 10,25 %
Allocations différentielles ADI	1 801	- 223,53 %		
Prestations payées dans les pays de l'UE	21 534	+ 69,80 %		
Aide pour les victimes de violences conjugales	47 256	+ 413,60 %	54	+ 980 %

soit **197 554 493 €** versés (+ 4,58 % par rapport à 2023)

Les évolutions majeures

En 2024, les dépenses des prestations légales sont en augmentation de 4,58 % portées globalement par la **revalorisation des barèmes** sur l'année dans le contexte de la lutte contre l'inflation.

L'augmentation de l'Allocation de soutien familial (ASF) en montant et en nombre de bénéficiaires résulte de la montée en charge de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire

(ARIPA) et témoigne de la **politique volontariste de la Branche famille en faveur des familles monoparentales**.

Concernant les politiques en faveur de la solidarité et de l'insertion, le montant des prestations versées relatives à l'Allocation adulte handicapé (AAH) augmente en 2024, du fait notamment de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la mise en application de la déconjugalisation

de l'AAH depuis octobre 2023.

Concernant le **Revenu de solidarité active (RSA)**, une baisse des dépenses ainsi qu'une diminution du nombre de bénéficiaires sont constatées sur l'année.

La mise en œuvre de l'**Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC)** depuis décembre 2023 représente un montant de 47 256 € versé en 2024 à 54 bénéficiaires.



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

LA PETITE ENFANCE

L'ENFANCE & JEUNESSE

LA PARENTALITÉ

LA SOLIDARITÉ

LA VIE SOCIALE

LE LOGEMENT

II L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

Les dispositifs

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

Signé pour la période 2022-2025 entre la Caf, les services de l'Etat, la Collectivité de Corse et la Msa, le Sdsf est déployé sur le département autour des thématiques de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse. Il s'inscrit dans le prochain

Comité des services aux familles de la Collectivité de Corse.

Objectifs :

- Elaboration d'une politique partagée de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse.
- Coordination des dispositifs et des différents acteurs afin d'amé-

liorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre.

- Mutualisation des moyens que les différents acteurs maîtrisent dans le cadre de leur politique d'action sociale respective.

Les Conventions territoriales globales (Ctg)

La convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Les Ctg, obligatoires entre la Caf et les partenaires locaux, sont l'outil indispensable pour que la Caf puisse apporter des finance-

ments sur le département.

Elles optimisent donc l'utilisation des ressources et constituent un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation du projet social sur le territoire. En 2024, la Communauté de communes Castagniccia-Casinca

a mis en place une commission sociale afin de suivre les projets du territoire. Cette Ctg a été enrichie également par la signature d'un Territoire éducatif rural (Ter).

13 Ctg sur le département

I TEMPS FORT | Installation du Comité des services aux familles de Corse (Cdsfc)

Le Comité des services aux familles de Corse a été installé le 13 septembre 2024. A vocation régionale, il se réunit sous la présidence du Préfet de région.

La Vice-Présidence est assurée par le Président du Conseil exécutif de Corse, par les représentants des Collectivités désignés par les deux associations des maires : le Maire de Bastia et le Président de l'association des maires de Corse-du-Sud, et enfin par les Présidents des conseils d'administration des Caf de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Les deux Caf assurent par ailleurs le secrétariat général de cette instance partenariale qui réunit, à ce jour, 37 membres.

Le Cdsfc consolide ainsi la place de nos organismes en tant qu'acteur majeur des politiques relatives à l'enfance et à la famille sur l'ensemble des champs : petite enfance, jeunesse, parentalité, et animation de la vie sociale.

Le comité étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. A ce titre, il propose des mesures favorisant le maintien et le développement de l'offre. Il assure également le suivi des sujets d'amélioration de la qualité, de formation et d'attractivité des métiers.

Il s'agit d'une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes les questions relatives aux services essentiels aux besoins des familles. Son installation a permis de dégager une orientation forte concernant la mise en synergie des acteurs et l'élaboration, à l'horizon 2026, d'un Schéma régional des services aux familles.



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les soutiens financiers aux partenaires et aux familles

15 105 085 € versés (+ 17,64 % par rapport à 2023)

	DÉPENSES (€)	
	2024	Evolution / 2023
AIDES INDIVIDUELLES		
Prestations extralégales d'action sociale	96 658	- 2,69 %
AIDES COLLECTIVES		
Subventions d'investissement :	1 236 243	+ 144,97 %
- Fonds locaux	376 384	+ 52,85 %
- Fonds nationaux	859 641	+ 232,84 %
Subventions de fonctionnement :	13 772 184	+ 12,56 %
- Fonds locaux	255 001	+ 356,72 %
- Fonds nationaux	13 517 183	+ 10,98 %

ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

89 800 €
bonus mixité

50 874 €
bonus handicap

112 854 €
bonus complément
inclusif ALSH

2 975 469 €
bonus territoire

208 550 €
bonus attractivité

290 309 €
subventions
sur fonds nationaux

626 602 €
subventions
sur fonds locaux

1 298 809 €
fonds de modernisation
et plans crèche

74 395 €
actions journées
pédagogiques



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

LA PETITE ENFANCE



Fonds innovation petite enfance (Fipe)

Co-financé par l'Etat et la Branche Famille, il favorise l'accès à une place d'accueil aux enfants de moins de 3 ans, quelle que soit leur situation (handicap, maladie chronique...) ou celle de leurs parents (en emploi ou non, horaires atypiques, difficultés sociales...), à un coût abordable pour les familles tout en assurant un niveau élevé de qualité. En 2024, les partenaires choisis ont développé des actions en renforçant la qualité et la diversification d'accueil ainsi qu'un espace parentalité.

78 000 € alloués pour les projets

CHIFFRES CLÉS

Prestations versées à la naissance ou à l'adoption de l'enfant (Paje) :

3 101
bénéficiaires

17 919 417 €
versés

(+ 2,11 % par rapport à 2023)

I TEMPS FORT | Labellisation crèches AVIP

Les crèches à Vocation d'insertion professionnelle (AVIP) engagées dans cette démarche réservent des places afin de permettre aux parents en recherche d'emploi de trouver une solution de garde. Les crèches AVIP répondent à un double objectif : lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants, qui en sont plus souvent exclus.

2 crèches labellisées sur le territoire Ile-Rousse Balagne

Accueil collectif

Les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Caf reçoivent les enfants de 3 mois à 6 ans en accueil à temps plein, temporaire et d'urgence.

Cette formule, associant des temps d'accueil modulés au sein d'une même structure, permet une plus grande souplesse d'adaptation pour répondre aux besoins des parents et une meilleure occupation des places.

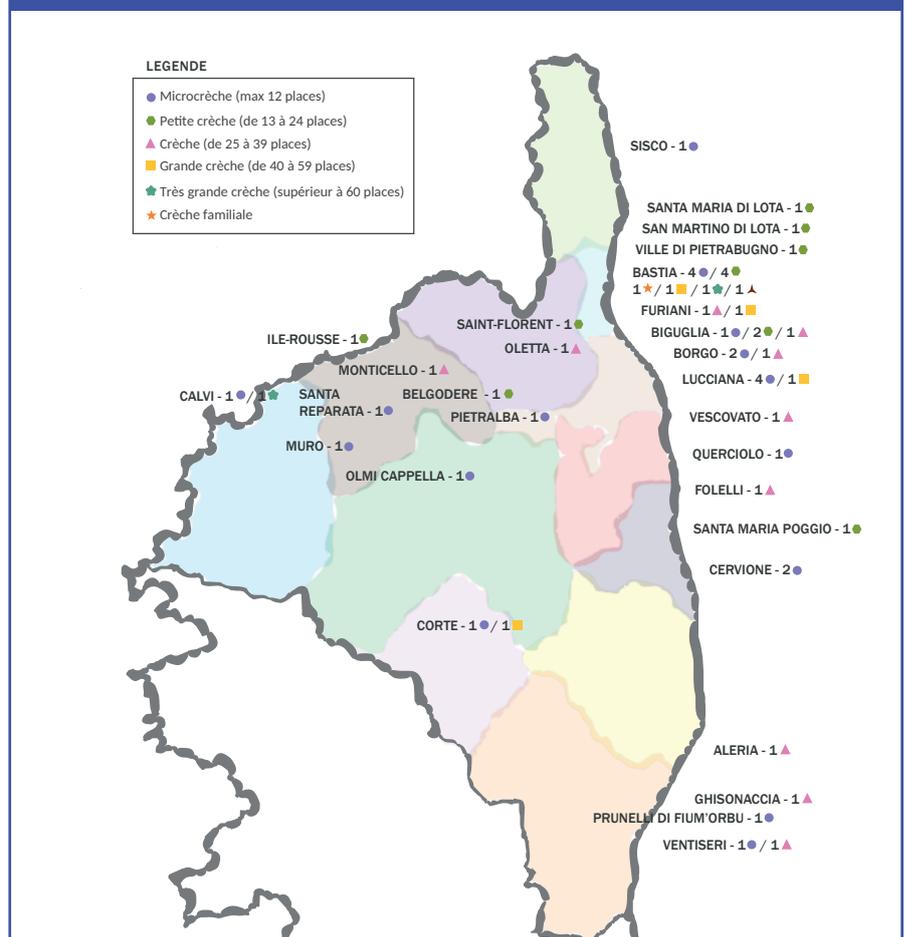
CHIFFRES CLÉS

57
établissements

1 170
places
(+ 5,04 % par rapport à 2023)

7 130 758 €
versés (Prestation de service unique)
(+ 7,45 % par rapport à 2023)

Structures accueil collectif Petite enfance en Haute-Corse



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

FOCUS // Le multi-accueil l'îlot Câlin (gestion directe Caf)

L'îlot Câlin est un établissement d'accueil collectif de 15 places pour les jeunes enfants âgés de 6 mois à 6 ans géré par la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse.

Implantée dans les quartiers Sud

de la Ville de Bastia, la structure propose des modes de garde diversifiés et adaptés aux besoins des familles.

En 2024, des activités innovantes ont été développées notamment «l'atelier Snoezelen» pour une

pratique de stimulation multisensorielle qui vise à éveiller et maintenir la sensorialité de l'enfant dans un environnement sécurisant pour le plus grand plaisir du jeune public.

23 enfants accueillis

Le collège des Directrices de crèche

Les Directrices de crèche, désignées par le Comité technique Petite enfance du Schéma départemental des services aux familles en 2023, travaillent en réseau sur le territoire, échangent sur les pra-

tiques et les différentes problématiques rencontrées dans les structures. Ce travail collaboratif a été salué par les acteurs concernés renforçant ainsi la démarche partenariale du département.

En 2024, l'harmonisation des pratiques et des protocoles s'est poursuivie ainsi que l'établissement du règlement intérieur.

Accueil individuel

Les assistantes maternelles et Maisons d'assistantes maternelles (Mam)

Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile jusqu'à quatre enfants. Elles peuvent également se regrouper au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (Mam) et fonctionner dans un local commun.



CHIFFRES CLÉS

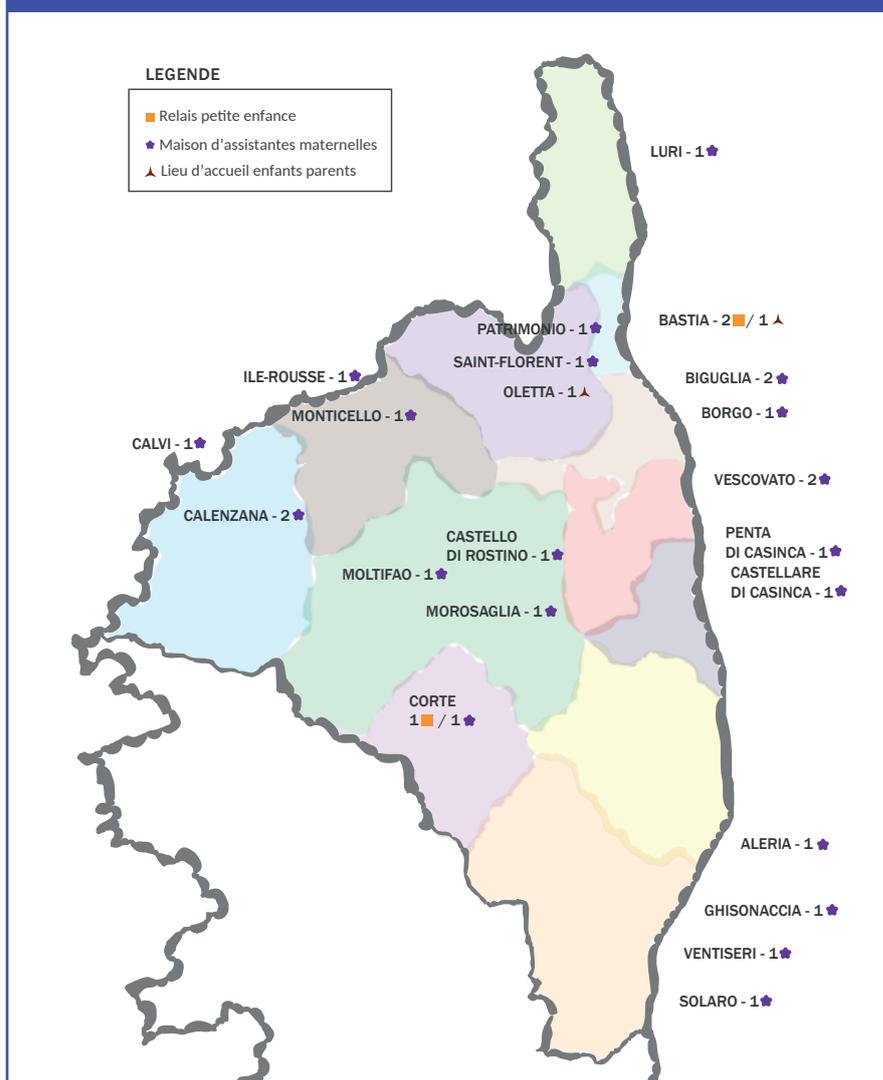
211
assistantes maternelles
1 183
places d'accueil

22
maisons d'assistantes
maternelles
dont 2 ouvertures : Moltifao et Aleria

206
enfants accueillis

16 700 €
versés pour 2 Lieux d'accueil
enfants parents (Laep)

Structures accueil individuel Petite enfance en Haute-Corse



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les Relais petite enfance (Rpe)

C'est le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Le travail effectué au sein des Rpe

contribue à améliorer la qualité de l'accueil par l'accompagnement des parents et des assistantes maternelles au quotidien.

CHIFFRES CLÉS

3
relais petite enfance
—
128 694 €
versés

FOCUS // Le Rpe Culumbella (gestion directe Caf)

Le Relais petite enfance Culumbella, géré par la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse, est un service proposé aux parents-employeurs et aux assistantes maternelles afin de créer les meilleures

conditions de garde. Son rayon d'action regroupe le Nord de la Ville de Bastia, les communes de Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota.

CHIFFRES CLÉS

27
assistantes maternelles
—
664
enfants
—
174
parents

Le site au service des parents

Monenfant.fr, site des Allocations familiales, recense la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux enfants (crèche, centre de loisirs...), des services existants pour informer et accompagner les

parents (lieu d'accueil enfants-parents, relais assistantes maternelles, service de médiation familiale...) mais aussi 100 % des assistantes maternelles actuellement en activité. Pour les professionnels de la



petite enfance, cet espace propose des services en ligne pour développer leur activité.

211 assistantes maternelles référencées (données extraites au 31 décembre 2024)



TEMPS FORT | Speedating Caf / CDC / Assistantes maternelles

Durant l'année 2024, un module de formation de la Collectivité de Corse en faveur des assistantes maternelles en activité a permis l'intervention de la Caf sous forme de speedating instaurant un climat convivial et une facilité de dialogue. A cette occasion, la Caf a pu présenter aux assistantes maternelles son offre de services et échanger avec elles sur leur métier.

II L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Aides aux vacances et loisirs des familles

Prestation de service ordinaire (Pso)

La Caf apporte un soutien financier significatif aux Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) pour leurs dépenses de fonctionnement avec le versement d'une prestation de service.

Ces structures constituent un mode d'accueil éducatif des enfants et adolescents durant les temps libres (vacances d'été, petites vacances, mercredis et week-ends, périscolaire).

CHIFFRES CLÉS

58
établissements

1 030 688 €
de prestation
de service ordinaire Alsh

1 115 834 €
de bonus territoire

112 854 €
de bonus complément
inclusif

I TEMPS FORT | Création de trois nouveaux ALSH

Trois nouveaux équipements d'Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) bénéficient des prestations de service ordinaire :

- 1 Alsh extrascolaire à Cervione pour 40 enfants accueillis (à partir de 6 ans).
- 1 Alsh extrascolaire et périscolaire à Bastia, dans les locaux de l'école Charpak à Toga, (enfants de 3 à 6 ans) pour une cinquantaine d'enfants accueillis.

La structure répond aux besoins particulièrement importants de la commune concernant les accueils de loisirs petite enfance. La structure a également bénéficié de subvention d'investissement sur fonds locaux pour accompagner son installation.

Vacances en famille Vacaf

La Caf adhère au service commun Vacaf géré par la Caf de l'Hérault. Elle verse une participation financière aux familles allocataires dont

le quotient familial est inférieur à 700 € pour alléger le coût d'un séjour de vacances en famille.

CHIFFRES CLÉS

20 000 €
de séjour vacances

1 200 €
d'aide aux transports

29 081 €
d'aide aux temps libres



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Actions Jeunesse

Prestation de service Jeunes

En 2024, 4 agréments d'animateur Ps Jeunes ont été renouvelés sur le territoire pour une durée de 4 ans.

Objectifs de la Prestation de service (Ps) Jeunes :

- Permettre aux partenaires jeu-

nesse d'adapter leur offre afin de mieux répondre aux attentes des jeunes.

- Soutenir l'émergence d'une offre nouvelle, innovante, adaptée aux aspirations et aux problématiques des jeunes.

CHIFFRES CLÉS

4,8
postes d'animateur

103 561 €
secteurs Bastia, Plaine orientale et Balagne

Cité éducative

La Caf participe au dispositif « Cité éducative » aux cotés de l'Etat, l'Education nationale et la Collectivité de Corse.

Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des jeunes de 3 à 25 ans avant, pendant et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une alliance élargie des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. La Caf participe aux comités techniques et de pilotage du dispositif et porte un avis sur les actions proposées.

CHIFFRES CLÉS

78
actions lancées

28 000 €
d'actions d'accompagnement à la parentalité, de parcours éducatif et culturel

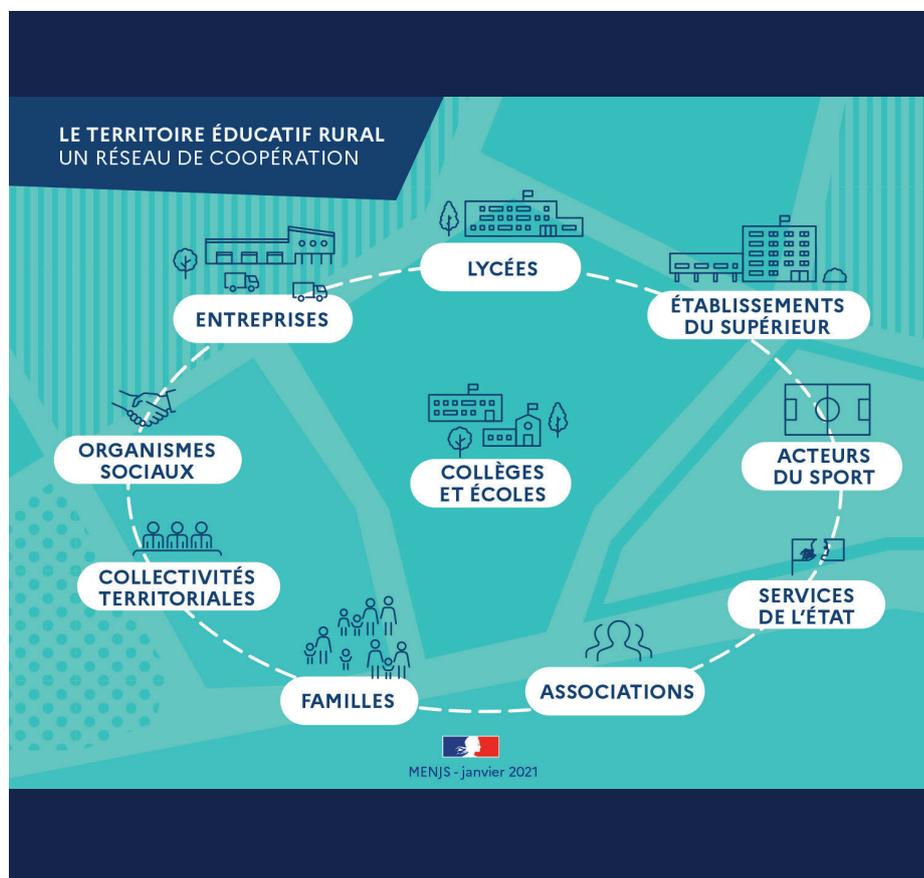
FOCUS // Le territoire éducatif rural

Les territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopération autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambitions pour les élèves et leurs familles.

Penser ensemble à l'aménagement éducatif d'un territoire permet de répondre collectivement à un défi éducatif, celui de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès des familles et des élèves aux services, aux activités culturelles et sportives.

La signature de la convention territoriale globale a fait émerger la volonté des acteurs prenant en charge les enfants et adolescents des intercommunalités à travailler ensemble autour d'un objectif éducatif commun.

La Caf de Haute-Corse accom-



pagne les Communautés de communes Castagnaccia-Casinca et

Nebbiu Conca d'Oru dans ce dispositif.

II LA PARENTALITÉ

Accompagnement à la fonction parentale

CHIFFRES CLÉS

21 136 120 €

d'allocations familiales

(+ 3,36 % par rapport à 2023)

8 249

bénéficiaires

3 518 097 €

de complément familial

(+ 4,95 % par rapport à 2023)

1 196

bénéficiaires

4 880 649 €

d'allocation de soutien familial

(+ 10,97 % par rapport à 2023)

1 509

bénéficiaires

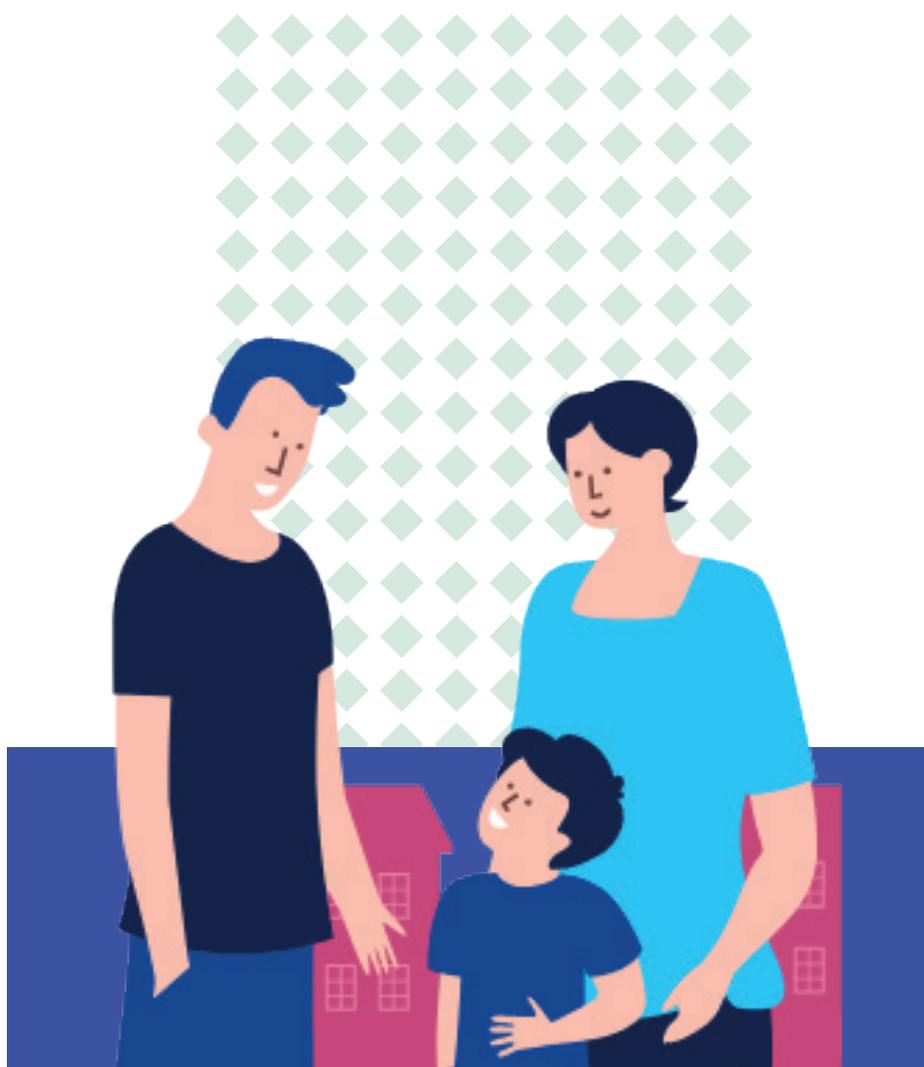
4 504 078 €

d'allocation rentrée scolaire

(+ 4,41 % par rapport à 2023)

12 731

enfants



FOCUS // Les appels à projets Parentalité



En 2024, trois appels à projets ont été lancés auprès des partenaires locaux :

- Accompagnement et analyse de la pratique destinés aux Directrices de crèche en Prestation de service unique (PSU) de Haute-Corse ;
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : partenaire de l'école et des structures concourant à la co-éducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale. Il se caractérise

par des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leur rapport à l'école. Cela constitue l'originalité de ce dispositif ;

- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) en partenariat avec la Collectivité de Corse.

Dispositif destiné aux associations œuvrant dans le domaine de la parentalité qui vise à encourager et promouvoir les actions relatives à la parentalité par le biais d'une subvention.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas)

65 actions (8 associations)

= **132 228 €**

Suite à la mise en place des bonus enfants et parents en complément de la prestation de service, 8 porteurs de projet bénéficiaires pour un montant de 32 557 €.

ESPACE DE RENCONTRES

1 espace de rencontres

= **75 346 €**

(630 heures d'ouverture organisées sur le département et 379 rencontres effectuées)

ANIMATION ET ÉCHANGES AVEC LES PARENTS

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale (Reaap)

70 actions (30 porteurs de projet)

= **254 742 €**

ACTIONS ADOLESCENTS

25 actions portées

= **61 957 €**

AIDE AUX APPRENTIS ET AUX ÉTUDIANTS

4 dossiers

= **1200 €**

MÉDIATION FAMILIALE

Présence sur le territoire avec l'association A Famiglia 2B, l'Udaf et l'EPE

= **138 514 €**

122 médiations réalisées

NUMÉRIQUE

Promeneurs du Net

5 acteurs

= **25 000 €**

TEMPS FORT | Accueil de jour du CIDFF pour les femmes victimes de violence

Ouvert en septembre 2024 à Bastia, ce Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) est un espace innovant qui vise à offrir un soutien sécurisant et polyvalent permettant aux femmes de se ressourcer et de s'émanciper progressivement de situations violentes.

C'est un refuge temporaire où les femmes et leurs enfants trouvent écoute, assistance administrative et juridique, ainsi qu'un accompagnement psychologique et social.

AIDE AU DÉMARRAGE

= **59 963 €**

II LA SOLIDARITÉ

La précarité



CHIFFRES CLÉS

19 485 585 €
de revenu de solidarité active

(- 4,40 % par rapport à 2023)

3 036
bénéficiaires

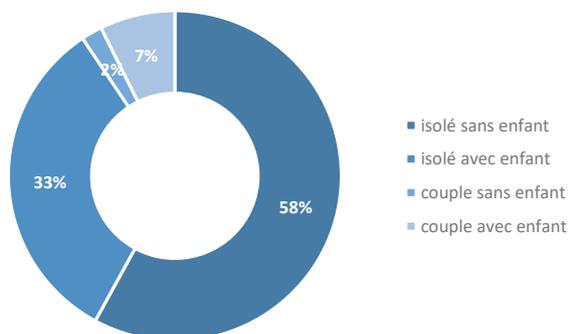
640 914 €
de prime de Noël
(- 17,29 % par rapport à 2023)

2 815
bénéficiaires

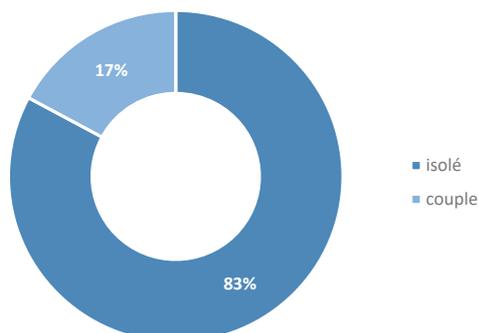
25 197 129 €
de prime d'activité
(- 0,71 % par rapport à 2023)

11 186
bénéficiaires

Bénéficiaires du Rsa en fonction de la situation familiale



Bénéficiaires de la PPA en fonction de la situation familiale



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Accès aux droits

Le parcours insertion et accès aux droits

Les travailleurs sociaux soutiennent les familles dans leur demande d'accès ou de maintien de droits et font l'interface avec le service Prestations afin d'éviter la rupture de droits si nécessaire. Un bilan est réalisé à chaque première rencontre avec l'allocataire pour étudier les droits potentiels

et accompagner leur mise en place afin d'améliorer la situation financière de manière durable. Les travailleurs sociaux s'appuient sur les aides de la Caf et des dispositifs des partenaires pour une prise en charge globale des problématiques repérées.

CHIFFRES CLÉS

370
bilans des droits réalisés

542
rendez-vous sur l'insertion sociale et l'accès aux droits

Le parcours arrivée de l'enfant

Ce parcours, décliné en partenariat avec l'Assurance maladie et le service de Protection maternelle et infantile (Pmi) de la Collectivité de Corse, a été déployé en septembre 2024. Il a pour ambition de faciliter l'accès aux droits et d'informer les allocataires et les assurés sociaux à chaque étape de l'arrivée d'un enfant : de la déclaration de grossesse (ou l'adoption)

jusqu'aux trois ans de l'enfant. Pour soutenir les familles durant cette période, la Caf et leurs partenaires disposent d'un large éventail d'actions sur le champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité en termes d'informations, de prestations financières et de services. Le parcours « arrivée de l'enfant » vise à promouvoir l'ensemble de ces dispositifs.

CHIFFRES CLÉS

1
réunion collective avec la Cpm et la Pmi pour accompagner les futurs parents

Expérimentation « 100% accès aux droits »

La Ville de Bastia a intégré l'expérimentation « 100 % accès aux droits » depuis 2021.

Ces actions au sein des quartiers prioritaires - Paese Novu, Cité Aurore, Saint-Antoine, San Gaetano, Barbesino, Charles Rocchi - visent à faire de Bastia une cité où tous les habitants ont accès à leurs droits, en cohérence avec les difficultés engendrées par la crise énergétique et l'augmentation du coût de la vie.

Depuis septembre 2024, des interventions sont menées également dans le centre ancien de Bastia.

En tant que partenaire, la Caf permet de valoriser auprès de ces publics des droits qui ne seraient pas mobilisés et favorise également la résolution de certaines situations complexes.

Le territoire de Calvi déploiera aussi son expérimentation dans le cadre du contrat local des solidarités.

CHIFFRES CLÉS

2 532
foyers concernés à Bastia

2 079
foyers contactés par les démarches d'aller-vers

6
quartiers prioritaires

446
nouveaux droits aux prestations ouverts

I TEMPS FORT | Tarification sociale de l'eau

La Caf a signé une convention avec la régie des eaux Acqua Publica pour la mise en œuvre d'un « chèque eau » à destination des foyers les plus précaires sur les 5 communes de la CAB. Un dispositif innovant sur la région Corse. Cette aide au paiement de la facture d'eau concerne environ 2 800 allocataires, pour la 1^{ère} année de mise en œuvre. Le montant de l'aide sera de 50 € par foyer et par an.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le handicap



I TEMPS FORT | Déconjugalisation de l'AAH

La réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés change le mode de calcul de l'allocation pour les bénéficiaires en couple, à partir du 1^{er} octobre 2023.

Cette réforme favorise l'autonomie des personnes handicapées qui bénéficieront d'une allocation individualisée sans dépendre de leur conjoint et de ses ressources.

CHIFFRES CLÉS

55 641 606 €

d'allocation aux adultes handicapés

(+ 13,2 % par rapport à 2023)

5 280

bénéficiaires

2 954 118 €

d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

(+ 13,19 % par rapport à 2023)

859

foyers bénéficiaires

576 646 €

d'allocation journalière de présence parentale

(+ 24,89 % par rapport à 2023)

37

bénéficiaires

33 922 €

d'allocation journalière proche aidant

(+ 88,92 % par rapport à 2023)

3

bénéficiaires

Renforcer la dimension inclusive en faveur des familles

FOCUS // Le Pôle ressources handicap de Haute-Corse



Depuis 2022, la Caf a créé le Pôle ressources handicap (Prh) s'appuyant sur « l'Associu Accumpagna » comme coordonnateur du dispositif.

Inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, ce pôle favorise l'inclusion des enfants (0-17 ans) en situation de handicap ou de maladies chroniques graves dans les structures d'accueil de la petite enfance et la jeunesse (crèches, centres de loisirs, assistantes maternelles...).

C'est un carrefour entre les différents professionnels et les familles, facilitant ainsi les liens et favorisant la mutualisation des compétences.

Ses missions :

- Répondre aux besoins d'informa-

tions des familles en étant un interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'accueil de l'enfant.

- Permettre la coordination des partenaires identifiés lors des travaux issus du Schéma départemental des services aux familles.

- Apporter un soutien aux professionnels sous forme d'actions de sensibilisation et d'appui lors de l'accueil de l'enfant.

En 2024, le Prh a été co-animateur de la formation « inclusion handicap » pour procurer des outils, conseils et méthodes aux professionnels de l'animation en Alsh lors d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Deux sessions ont été organisées avec la Falep, les Cemea et A Rinas-cita pour 26 animateurs formés.

I TEMPS FORT | Déploiement du dispositif d'échanges dématérialisés avec la MDPH

Plusieurs phases d'expérimentation ont été menées par les Caf de Corse, la Cnaf et la Maison départementale des personnes handicapées (MdpH). Les échanges entre la Caf et la MdpH ont pu se moderniser et se dématérialiser. Cela concerne les demandes et renouvellements d'AAH et d'AAEH et les maintiens à titre d'avance pour les AAH.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

II LA VIE SOCIALE

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

Outil complémentaire du Schéma départemental de services aux familles, le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS) permet de clarifier la politique de la Caf sur l'animation de

la vie sociale et d'harmoniser les modalités techniques (rédaction des projets sociaux, méthodologie de projet, demande d'agrément) des centres sociaux et espaces de vie sociale du département.

Les Directeurs des structures et la Caf ont pu se rencontrer afin d'élaborer un référentiel commun pour la rédaction des projets sociaux. Ce schéma est remis à tout nouveau porteur de projets.

FOCUS // L'association régionale des centres sociaux et espaces de vie sociale

La Fédération régionale Corse unit l'ensemble des centres sociaux de Corse et est affiliée au réseau national de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF). Cette structure régionale se présente comme l'interlocuteur collectif des politiques publiques. La Fédération promeut et déve-

loppe les capacités d'agir localement dans les centres sociaux et est également force d'appui et de développement des structures actuelles et de création de nouvelles. Cette entité permet l'émergence d'espaces de rencontres entre les bénévoles des centres sociaux et d'échanges des pra-

tiques professionnelles. Elle vient en appui du réseau sur des problématiques, de mutualisation des compétences et des moyens ainsi que des outils logistiques. La Fédération poursuit son activité de travail en réseau avec tous les acteurs régionaux de l'animation de la vie sociale.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale



CHIFFRES CLÉS

6 centres sociaux

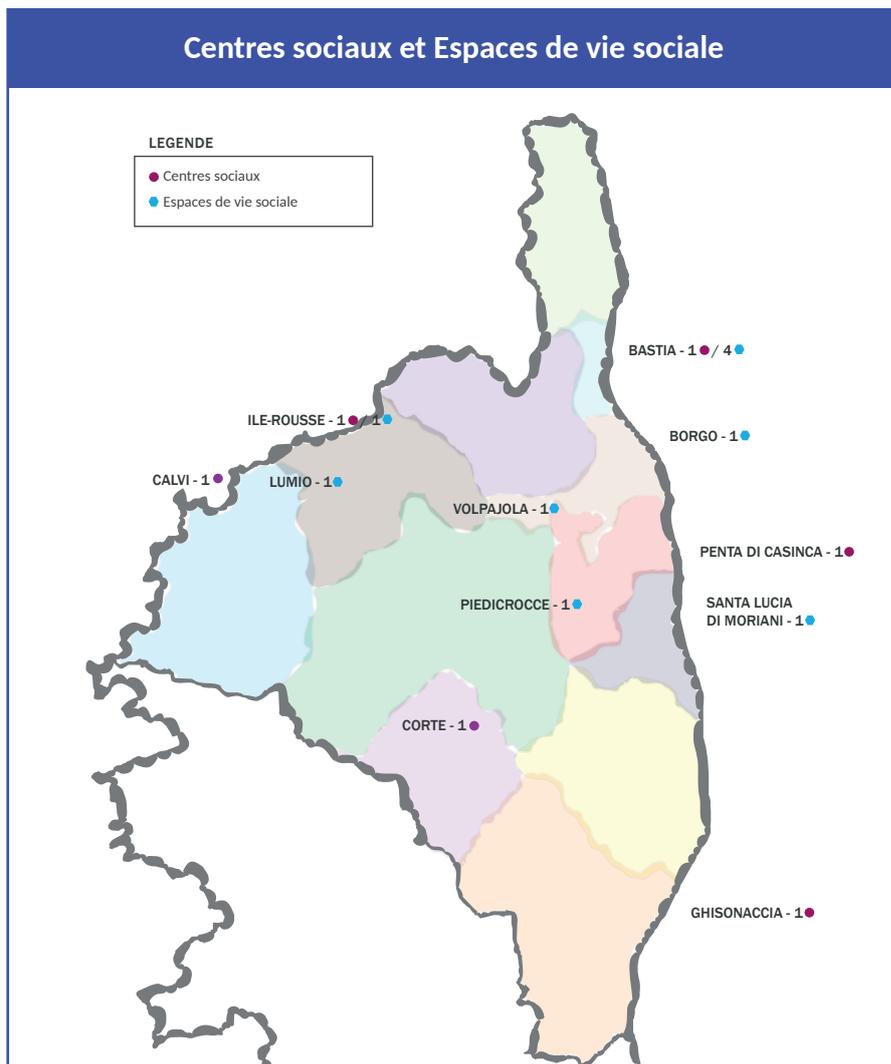
520 622 €
de prestation de service

10 espaces de vie sociale

(dont une ouverture à Bastia)

270 204 €
de prestation de service

217 370 €
de soutien aux espaces de vie sociale



LE LOGEMENT



Parcours logement

Dans le cadre de l'offre globale de services, des engagements ont été pris afin d'accompagner les familles en impayés de loyer ou d'accession en complément des aides au logement. En application de

la loi Alur, les travailleurs sociaux avec un technicien des Prestations ont participé au dispositif partenarial de prévention des exclusions (CCAPEX).

6 réunions en 2024

27 rendez-vous réalisés pour les impayés de loyer parc privé

Non-décence du logement

Le traitement des dossiers relevant d'une situation de non-décence est soumis au préalable à l'élaboration d'un diagnostic par un opérateur présentant toutes les garanties techniques nécessaires.

Depuis 2024, une convention a été signée entre la Caf et le bureau d'étude Habitat qui réalise les diagnostics permettant d'évaluer la non-décence du logement.

La Caf participe également aux ré-

unions du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PdIhi), partenaire indispensable dans la remontée des signalements de suspicion de non-décence.

Face au mal logement, l'Etat a intégré dans sa stratégie d'action, le déploiement d'une plateforme nommée «Histologe». Ce service en ligne offre la possibilité, à toute personne, de signaler par voie dématérialisée les mauvaises conditions d'habitat d'un logement.

Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah)

Le Pah aide l'allocataire à la réalisation de travaux d'aménagement ou de réparations liés à une amé-

lioration des conditions de logement.

3 dossiers Pah accordés en 2024 pour 3 017 € versés



CHIFFRES CLÉS

11 027 439 €
d'allocation de
logement familial
(- 0,17 % par rapport à 2023)

2 851
bénéficiaires

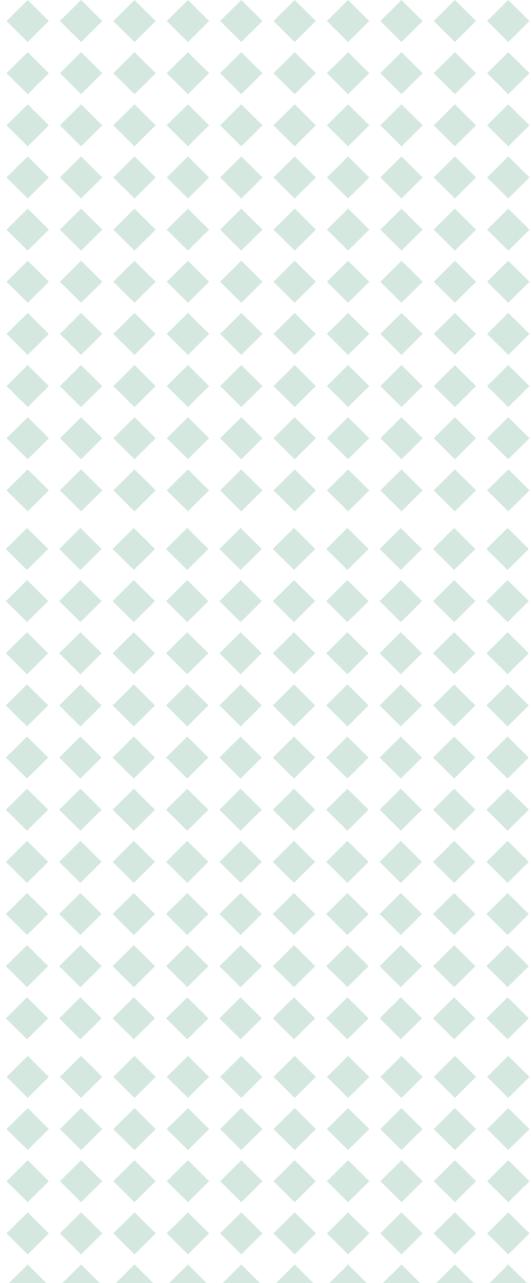
16 677 114 €
d'allocation de
logement social
(+ 4,21 % par rapport à 2023)

6 886
bénéficiaires

13 240 310 €
d'aide personnalisée
au logement
(+ 1,74 % par rapport à 2023)

5 021
bénéficiaires

4 713 €
d'allocation logement
temporaire
pour les organismes logeant
des personnes défavorisées
(-53,82 % par rapport à 2023)



LA RELATION DE SERVICE

L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

LES ENGAGEMENTS DE SERVICE

LA RELATION DE SERVICE

II L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER

L'accueil physique et téléphonique

FOCUS // Le Plan d'accessibilité aux services (Pas)

Inscrit dans le CPOG 2023-2027, ce plan sécurise et accompagne les publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services.

La Caf de Haute-Corse poursuit la mise en oeuvre de parcours attentionnés et d'accompagnement dans une approche globale entre

la relation de services, le service de production et le travail social. Ce PAS définit l'évolution de notre organisation afin de permettre aux allocataires d'accéder aux services Caf sur l'ensemble du département par le déploiement de l'approche de « l'aller vers ».

CHIFFRES CLÉS

9 391
personnes accueillies
dans l'espace
multi-services du siège

1 156
rdv physiques

3 153
rdv téléphoniques

I TEMPS FORT | Déploiement du Montant net social (Mns)

Le décret n° 2023-1378 du 28 décembre 2023 prévoit l'obligation d'utiliser le montant net social (affiché sur les bulletins de paie et les relevés de prestations) dans toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité. A partir du 1^{er} février 2024, tout allocataire ou demandeur du RSA et de la PPA doit déclarer le montant exact du net social dans sa déclaration trimestrielle.

Rendez-vous des droits

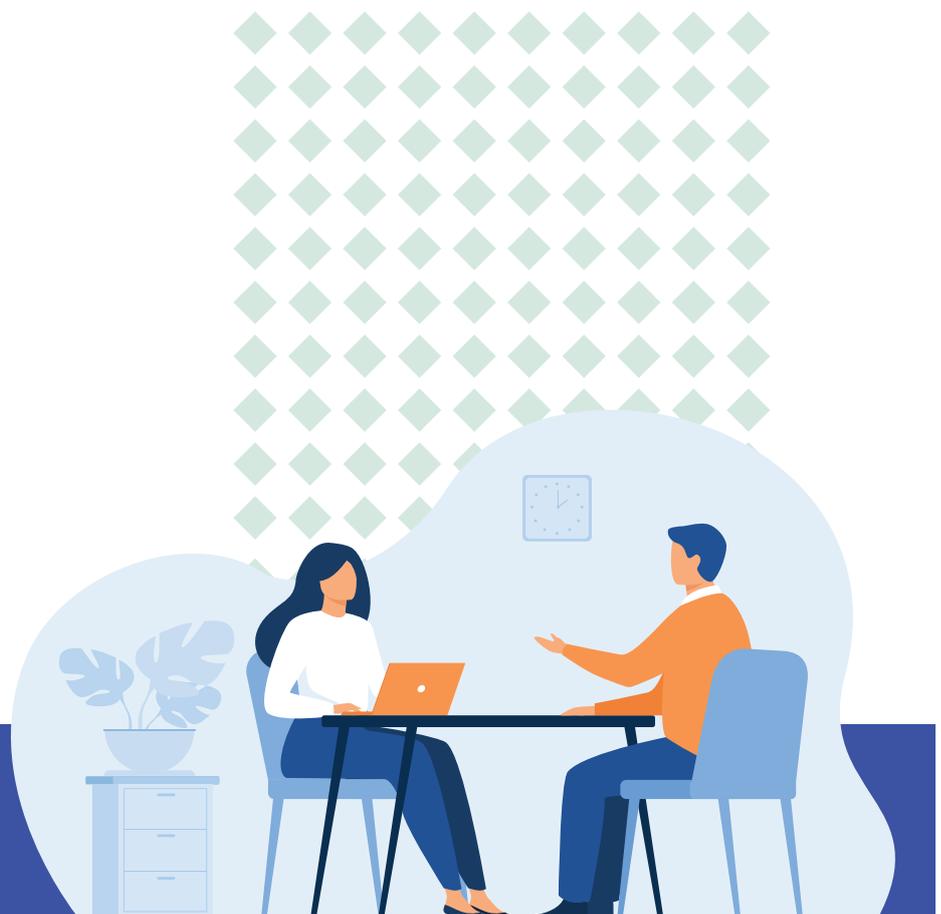
Cette offre de services permet un examen complet des droits sociaux de l'allocataire afin de réduire le non-recours aux droits.

368 entretiens réalisés

Médiation administrative

C'est un mode de relation qui vise à rétablir le dialogue et la compréhension entre la Caf et l'allocataire, en favorisant le règlement des conflits qui peuvent survenir.

30
médiations traitées



LA RELATION DE SERVICE

Les points d'accueils sur le territoire

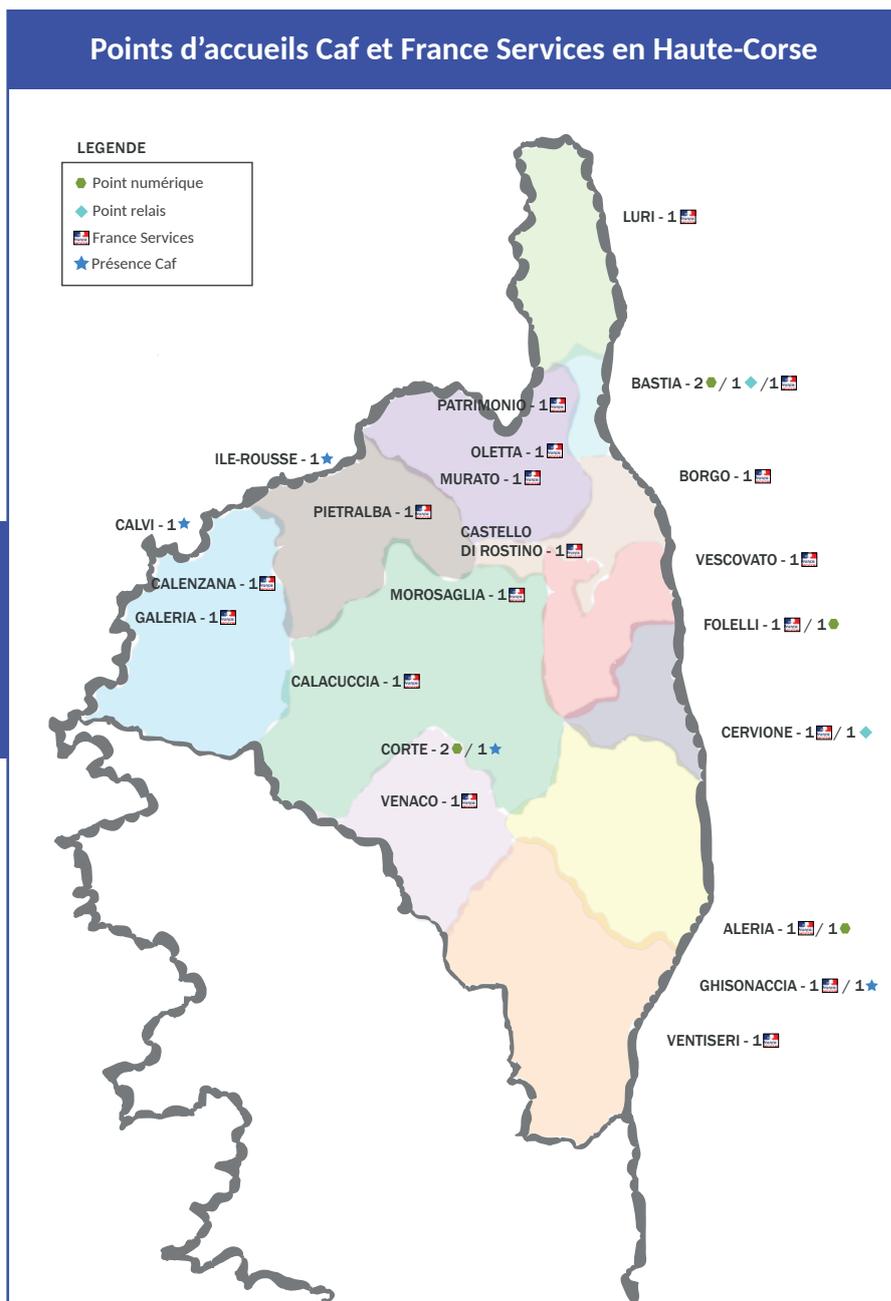
Dans un souci de facilitation de l'accès aux droits et au numérique pour tous, la Caf développe son maillage territorial en s'appuyant sur le réseau des France Services. L'ensemble de ces points d'accueils permet à l'utilisateur l'accès aux services Caf proche de chez lui et l'accompagnement dans ses démarches en ligne.

6 Points numériques

2 Points relais

18 France Services

4 Présences Caf



TEMPS FORT | Ouverture Maison de la cohésion sociale

Inauguration de la maison de la cohésion sociale et du numérique en Costa Verde le 11 octobre, dans les locaux de la Mairie annexe à Prunete (Cervioni).

Ce lieu dédié à l'inclusion numérique permet l'accueil de proximité pour toutes les démarches à caractère social.

La Caf a d'ailleurs signé une convention avec la Communauté des communes de Costa Verde afin de labelliser ce partenaire comme Point relais, à travers la réalisation d'un accueil de 1^{er} niveau par les agents du partenaire dans ses locaux.

La plateforme téléphonique, les courriels et courriers

La prise en charge de la réponse téléphonique de premier niveau (informations simples sur les dossiers) est effectuée par les téléconseillers de la plateforme de service mutualisée de la Caf des Bouches-du-Rhône.

Cette plateforme assure égale-

ment, en partie, la réponse aux demandes et réclamations de premier niveau effectuées par courriel par les allocataires.

Les réponses aux demandes plus complexes restent, elles, effectuées par les Gestionnaires conseil de la Caf de Haute-Corse.

CHIFFRES CLÉS

20 674
appels traités

18 979
courriels traités

4 044
réclamations traitées

346 660
courriers reçus

(1 387 pièces par jour ouvré)

TEMPS FORT | Nouvel affichage des délais de traitement du Caf.fr

Les Caf de Corse ont été choisies par la Cnaf pour l'expérimentation « nouvel affichage des délais de traitement ». Afin d'offrir un meilleur service aux allocataires et de réduire les contacts entrants sur cette thématique, la Cnaf a proposé d'expérimenter un nouvel affichage sur le site caf.fr. Les allocataires ont pu consulter une liste de démarches classées par catégorie, obtenir le délai moyen de traitement en jours et répondre à un questionnaire de satisfaction.

La Caf connectée et la dématérialisation des échanges

CONNEXIONS

218 598 sur l'ensemble des pages du caf.fr

24 234 sur l'application mobile « Mon Compte »

CONTACTS

30 061 adresses mail connues, soit

92,8% des allocataires

30 315 numéros de portable connus, soit

92,5% des allocataires

RÉSEAUX SOCIAUX

760 abonnés X sur le compte @Caf_2b

TÉLÉDÉCLARATIONS

9 fois sur 10 les allocataires et partenaires ont utilisé la télédéclaration pour les principales démarches

97,6% de déclarations trimestrielles de ressources pour le Rsa

98,9% de déclarations trimestrielles de ressources pour la Prime d'activité

PIÈCES REÇUES PAR LE WEB

56,1% sur l'année

92,2% des demandes de prime d'activité

65,7% de changements de situation

ESPACES POUR LES PARTENAIRES

75 partenaires ont accès à la Consultation des dossiers allocataires (CDAP)

78 partenaires ont accès au portail d'aides financières d'action sociale (AFAS)

CAMPAGNES DÉMATÉRIALISÉES

25 816 mails envoyés

9 158 sms envoyés

LA RELATION DE SERVICE

II L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

Une prise en charge globale

Les offres séparation, veuvage, décès enfant sont déployées de manière pro-active sur l'ensemble du territoire.

Le contact et l'offre de rendez-vous et d'accompagnement sont proposés à la famille par téléphone

ou par courrier au plus proche de l'événement. Cette intervention qualifiée de prioritaire par la branche Famille vise à accompagner les conséquences d'une séparation ou d'un décès pour l'ensemble des membres du foyer.

Elle contribue à lutter contre une précarisation des situations tout en favorisant un accompagnement social sur une période de vie particulièrement déstabilisante.

SÉPARATION

785

rendez-vous pour séparation-divorce

1

réunion collective organisée

217

parents isolés qui ont bénéficié d'un accompagnement

47 256 €

d'aide aux victimes de violences conjugales

DÉCÈS

61

rendez-vous décès du conjoint

46 045 €

d'allocations forfaitaires en cas de décès d'un enfant

20

familles accompagnées

AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES AUX FAMILLES

46

dossiers accordés pour les prêts famille

23 017 €

versés

43

dossiers traités pour les secours urgents

19 887 €

versés

40

dossiers traités pour l'aide sur critères

24 000 €

versés

FOCUS // Systématisation de l'intermédiation financière des pensions alimentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatique pour toute séparation.

La Caf assure leur recouvrement

pour le compte de l'allocataire par le biais de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Les procédures de recouvrement amiables ou for-

cées sont mises en œuvre ainsi que le suivi des allocataires concernés. Les usagers peuvent s'informer sur le site pension-alimentaire.caf.fr ou en appelant le 3238.

TEMPS FORT | L'aide aux victimes de violences conjugales

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence. Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui permet à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. Depuis janvier 2024, **115** dossiers ont été constitués.

II LES ENGAGEMENTS DE SERVICE

Délai de démarche des prestations légales

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues toutes catégories de prestations confondues.

10,11 jours

Cible nationale COG : ≤ 15 jours
Résultat de la Branche : 13,9 jours

Délai de démarche pour les bénéficiaires de minima sociaux

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues relatives à la gestion des dossiers de minima sociaux.

9,60 jours

Cible nationale COG : ≤ 14 jours
Résultat de la Branche : 12,1 jours

Solde de pièces restant à traiter en fin de journée

Mesure la maîtrise de la charge de travail supportée par le service Prestations. Il s'agit du nombre de jours de travail nécessaires pour résorber le solde de pièces restant à traiter en fin de journée.

3,18 jours

Cible nationale COG : < 5 jours
Résultat de la Branche : 3,7 jours

Indicateur de qualité de liquidation en temps réel (IQL0)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification immédiatement après traitement par Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

94,26%

Résultat de la Branche : 93,6%

Indicateur de qualité de liquidation à 6 mois (IQL6)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification 6 mois après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

97,40%

Résultat de la Branche : 96,3%

Réclamations traitées dans un délai ≤ 10 jours

92,49%

Cible nationale COG : ≥ 80%
Résultat de la Branche : 79,70%

Baromètre de satisfaction des allocataires de la Caf de Haute-Corse

Enquête réalisée en 2022 auprès d'un échantillon d'allocataires



78% satisfaits de la qualité de service



90% satisfaits du site internet



77% satisfaits des visites à l'accueil



94% satisfaits de l'application mobile



94% satisfaits de la clarté de nos courriers



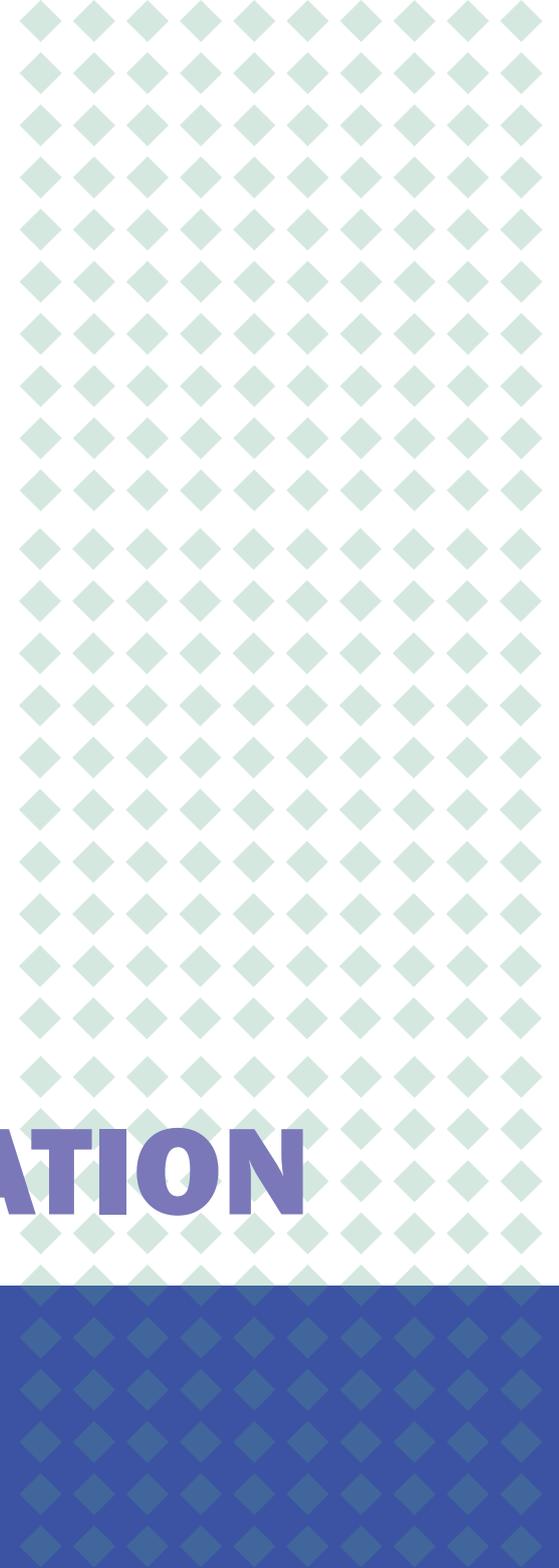
63% satisfaits des appels téléphoniques



84% satisfaits des délais entre la demande et le paiement de la prestation



89% satisfaits de la facilité à réaliser leur demande de prestation sur le caf.fr



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

LE PROJET D'ENTREPRISE

LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

LA MAÎTRISE DES RISQUES

LES ACTIVITÉS MUTUALISÉES

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

II LE PROJET D'ENTREPRISE

La coopération renforcée avec la Caf de Corse-du-Sud

La coopération entre les deux Caisses de Corse inscrite dans le Cpog 2023-2027- qui porte sur la base d'un pilotage commun - a permis de trouver des organisations, des solutions et de créer des synergies. La taille critique de nos

Caf dans le réseau, notre situation isolée dans une seule région ainsi qu'un environnement institutionnel local particulier avec une Collectivité unique, sont les raisons qui ont conduit à accentuer cette coopération.

La force de nos organismes pour mettre en œuvre les politiques de la Branche Famille est de proposer une offre de service concertée et unifiée à l'ensemble de nos partenaires.

Une démarche commune au service des allocataires et partenaires de l'île

PROJETS d'ENTREPRISE



2023-2027

CHIFFRES CLÉS

51
personnes mobilisées
sur les deux caisses

25
projets envisagés

52
actions

La démarche collective et innovante des Caf de Corse de préparation des projets d'entreprise **#ENSEMBLEVERS2027** a débuté par une phase de structuration de la méthode de travail autour de trois enjeux identifiés comme stratégiques :

- Améliorer et optimiser la relation allocataire et partenaire ;
- Se positionner comme acteur incontournable de nos territoires ;
- Moderniser notre gestion interne.

En se basant sur les choix des salariés qui se sont manifestés pour participer à la réflexion, le comité de Direction a constitué des groupes et défini une méthode de travail inédite lors de deux séminaires à Bastia et Ajaccio en 2023.

A l'occasion des premières journées collaboratives à Bastia, Frédéric VABRE, Directeur de cabinet du Directeur général de la Cnaf, a lancé ces travaux en les replaçant dans le contexte de la

nouvelle COG et de nos spécificités insulaires.

Lors de ces journées, l'ensemble des sponsors, pilotes et agents volontaires des deux Caf se sont rassemblés pour travailler chacun sur deux défis avec des séances d'idéation et de construction de projets.

La mise en forme des travaux par chaque groupe s'est déroulée par la suite en réunions Teams animées par chaque binôme de pilotes.

I TEMPS FORT | Présentation officielle du projet d'entreprise lors de l'AG du personnel

2024 a été l'année de lancement des actions du projet d'entreprise avec pas moins de 10 groupes projets engagés. Certains ont mené leurs travaux à terme (organisation de l'accueil itinérant, déploiement du Comité des services aux familles de Corse, ergonomie du poste de travail), d'autres continuent leurs travaux mais ont déjà fourni des éléments de mise en œuvre opérationnelle (communication interne et externe, plan de soutenabilité qui a permis l'atteinte des objectifs de maîtrise des risques, organisation des interfaces entre les Prestations et la Direction comptable et financière).

8 nouvelles thématiques seront traitées en 2025.

II LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

Le Plan de contrôle interne (Pci)

Le dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un plan annuel, constitue avec la démarche d'amélioration continue un socle de la maîtrise de nos activités.

La diffusion du décret 2022-1283 du 30 septembre 2022 a réaffir-

mé l'importance du dispositif de contrôle interne avec une exigence de cohérence entre la stratégie de maîtrise des risques, les enjeux stratégiques poursuivis par les organismes (enjeux de gestion, de renforcement de la qualité et de la

performance) et les engagements pris dans le cadre des COG.

Le contrôle interne se tourne ainsi vers plus d'efficacité et introduit la notion clé de performance et de responsabilisation.

Les activités des Caf sont exposées à des risques internes ou externes, plus ou moins critiques

Erreurs dans le calcul des prestations

Compétences insuffisantes ou inadaptées au métier

Erreurs / omissions de déclarations des allocataires ou partenaires

Fraude externe

RISQUES INTERNES

Rupture d'activité

Erreurs dans le calcul de la paye et des droits du salarié

Fraude interne

Non maîtrise de la charge

Etc...

RISQUES EXTERNES

Usagers ne recourant pas à leurs droits

Etc...

Si on maîtrise les risques, on maîtrise les activités

Contrôles métiers Supervisions

Plans de formation / perfectionnement

Plan de maîtrise de la charge

MOYENS DE MAÎTRISE DES RISQUES INTERNES

Plan de lutte contre la fraude

Plan de continuité d'activité

Etc...

Contrôles sur place

Contrôles sur pièces

Plan de lutte contre la fraude

MOYENS DE MAÎTRISE DES RISQUES EXTERNES

Rendez-vous des droits

Etc...

Contrôle interne = mise en oeuvre des moyens perçus comme les plus à même de maîtriser les risques



La démarche qualité intégrée (Dqi)

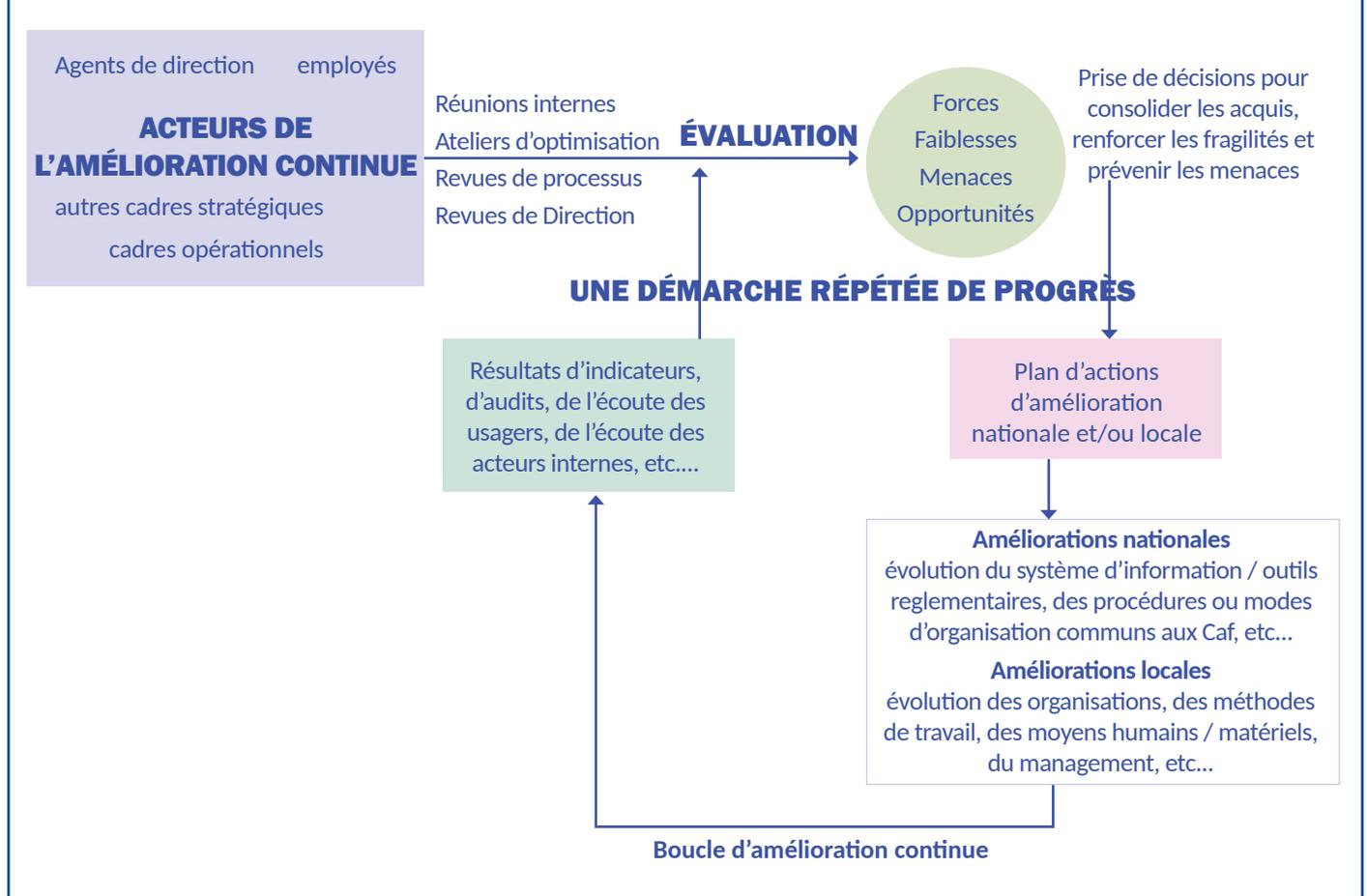
Elle vise à l'amélioration continue de la performance globale en tenant compte des enjeux de qualité, d'efficacité et de maîtrise des risques des processus et de leurs activités.

Les processus sont constitués par un ensemble d'activités : activités de pilotage relatives à la stratégie de l'organisme, activités métiers en lien avec la délivrance de services

aux usagers et partenaires, activités supports nécessaires au fonctionnement des organismes.

L'amélioration continue est une démarche de ré-interrogation qui permet aux Caf par l'évaluation de s'assurer :

- De leur qualité de service et de leur performance
- Que leurs activités ou processus sont dotés de ressources adéquates, et gérés de manière appropriée
- Que les opportunités d'amélioration sont déterminées et mises en oeuvre



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le Plan de continuité d'activité (Pca)

C'est un ensemble de procédures associées à des solutions humaines, techniques, matérielles et organisationnelles pour faire face aux incidents ou sinistres. L'objectif : poursuivre les activités en mode

dégradé jusqu'au retour à la normale en protégeant l'organisme, ses salariés et ses allocataires. Depuis la crise Covid, cette activité est mutualisée avec la Caf de Corse-du-Sud. En 2024, le test Pca

a permis d'entraîner les membres de la cellule de crise à la remontée d'alerte et au pilotage en utilisant le nouvel outil PilPAC-PCA.

1 exercice de crise suite à un incendie au siège de la Caf

I TEMPS FORT | Un PCA déclenché en 2024

Un PCA a été déclenché du 30 juin au 15 septembre 2024 pour faire face à la panne de la climatisation centrale au moment des fortes chaleurs estivales. Les mesures particulières ont été : l'aménagement des horaires de travail, l'extension du télétravail sur 5 jours, l'installation des salariés dans les bureaux avec climatisation autonome et l'achat de matériel de ventilation.

Le Plan particulier de mise en sûreté (Ppms)

Ce Plan est constitué :

- Des consignes données aux salariés pour déclencher les alertes internes et externes ;
- Des conduites à tenir définies par la direction et le plan Vigipirate ;

- De la définition des rôles dévolus à chacun en cas de réalisation de la menace ;

Cette activité de sûreté vise à prévenir et dissuader tout acte malveillant, et le cas échéant à

organiser notre résilience en cas d'agression ou d'attentat, en lien avec les forces de sécurité.

1 exercice intrusion a eu lieu au siège de la Caf

La Politique de sécurité du système d'information (Pssi)

C'est un ensemble de mesures (techniques, organisationnelles et humaines) qui a vocation à protéger notre système d'information et ses données de tout dysfonctionnement, malveillant ou non.

Elle se décline dans un cadre national, actualisé chaque année en

fonction des évolutions technologiques et des revues de processus annuelles réalisées dans les organismes.

Chaque année les organismes sont tenus d'auditer leurs processus de gestion du système d'information sur deux domaines :

- Les habilitations d'accès ;
- Les mesures de sécurisation et de continuité d'activité.

Ces audits sont périodiquement complétés d'un audit réalisé directement par les services de la Cnaf afin d'alimenter le circuit d'amélioration continue.



II LA MAÎTRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques des prestations légales

Elle permet de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la Caf et de verser des

montants corrects de prestations aux allocataires et aux partenaires. Elle vise à limiter les risques finan-

ciers et comprend plusieurs axes : les données entrantes, le contrôle métier et le contrôle sur place.

DONNÉES ENTRANTES

La Caf s'appuie sur les déclarations des allocataires pour étudier les aides qu'elle accorde. En contrepartie, elle contrôle les informations transmises via des appels de pièces ou des contrôles sur place.

La Caf procède aussi à des échanges d'informations avec des partenaires afin de sécuriser ces données (échange annuel avec la Dgfiip, mensuel avec Pôle emploi, transmission des loyers par les bailleurs).

16 760
allocataires contrôlés au moins une fois, soit

50,55%
des allocataires

4 010
contrôles réalisés

2 291 794 €
d'impact financier

FOCUS // Datamining données entrantes

Il permet de profiler les dossiers à risques et de mieux sélectionner les contrôles à réaliser.

369
contrôles réalisés

900 563 €
d'impact financier

CONTRÔLE MÉTIER

Sous la responsabilité du Directeur comptable et financier, il vise à s'assurer de la bonne application de la législation en vigueur, de la présence des pièces justificatives et de l'exactitude de la saisie des informations.

6 012
contrôles réalisés

832 903 €
d'impact financier

FOCUS // Datamining métier

Ce mode de ciblage permet de sélectionner les liquidations en fonction de plusieurs critères de risques identifiés, renforçant ainsi l'efficacité du contrôle en avant paiement. L'objectif étant de détecter en amont les dossiers pouvant présenter un risque élevé d'erreur de liquidation.

1 973
contrôles réalisés

39,8%
de taux d'erreurs détecté

363 195 €
d'impact financier

CONTRÔLE SUR PLACE

Avec deux contrôleurs sur place assermentés et éventuellement l'appui de contrôleurs d'autres organismes dans le cadre de dispositifs de coopération, la Caf vérifie sur place les situations pour lesquelles le contrôle sur pièces ou par échanges d'informations entre partenaires nécessite un contrôle domiciliaire.

291
contrôles réalisés

990 130 €
d'impact financier

874 686 €
d'indus

115 445 €
de rappels

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

I TEMPS FORT | Contrôles : mesures d'élasticité

Depuis 2023, le champ de la performance en contrôle des données entrantes est particulièrement suivi. En effet, le passage d'objectifs en nombre à des objectifs en montant a entraîné des conséquences, en termes d'articulation des différentes campagnes mais également en termes de masse de contrôles lancés. Pour continuer d'encourager la performance globale du dispositif, plusieurs mécanismes sont déployés comme la mesure d'élasticité en 2024. Ce dispositif de rattrapage global des 3 principaux objectifs relatifs aux données entrantes a été lancé afin d'en faire une cible unique à atteindre. C'est une mesure d'incitation pour les Caf qui doivent maintenir l'activité sur les contrôles.

La maîtrise des risques en action sociale

CONTRÔLE SUR PLACE

Des contrôles sur place sont réalisés chaque année sur un échantillon de structures bénéficiaires de la Prestation de service : Etablissements d'accueil du jeune enfant, Accueils de loisirs de proximité sans hébergement, Relais petite enfance, Centre social, médiation...

10

structures contrôlées (8 Eaje, 2 Alsh)

25 582 €

d'indus générés

CONTRÔLE MÉTIER

Il s'assure de la correcte application des procédures de paiement et de la réglementation pour les aides financières individuelles (Afi) et collectives (Afc). C'est un contrôle réalisé sur un échantillon de dossiers.

144

dossiers contrôlés

Les indus de prestations et le recouvrement

5 166 155 €

**de solde à recouvrer
au 31 décembre**

(- 1,4 % par rapport à 2023)

83,5%

de taux de recouvrement financier des indus à 24 mois

81,1%

de taux de recouvrement des indus frauduleux à 48 mois

7 374 720 €

d'indus implantés dans l'année

(- 1,9 % par rapport à 2023)



Une stratégie offensive en matière de lutte contre la fraude

Dans le cadre de la coopération, le traitement de la lutte contre la fraude pour les Caf de Corse est réalisé par la Caf de Corse-du-Sud. Les dossiers de suspicion de fraude font l'objet d'une instruction en commission administrative qui se prononce sur la qualification et les sanctions. Depuis 2022, la Collectivité de Corse donne délégation à la

Caf pour qualifier et sanctionner la fraude.

En 2024, 8 commissions administratives des fraudes ont eu lieu. Le nombre de fraudes a augmenté tant en nombre qu'en montant. Ces chiffres attestent d'un ciblage sur les enjeux financiers performant grâce au datamining.

MONTANT DU PRÉJUDICE SELON LE TYPE DE FRAUDE :

47,77 % de fraudes concernant le RSA

= **488 260 €**

52,23 % de fraudes concernant d'autres prestations

= **533 818 €**

CHIFFRES CLÉS

73

fraudes qualifiées

(- 20,65 % par rapport à 2023)

1 022 079 €

de préjudice financier

(+ 19,6 % par rapport à 2023)

2

plaintes

Les sanctions :

13

avertissements

60

pénalités

61 569 €

de montant

(+ 36,73 % par rapport à 2023)

II LES ACTIVITÉS MUTUALISÉES

Dans le cadre de la coopération avec la Caf de Corse-du-Sud, le pilotage des activités est commun aux deux caisses.

Des dispositifs d'entraide sont mis en place dans tous les secteurs.

En 2024, compte tenu de l'absen-

teisme intervenu dans les secteurs de la délivrance des droits des deux organismes, un plan de soutenabilité commun a été mis en place. Il a permis d'équilibrer les délais de traitement et la qualité de service en répartissant les

charges de travail de gestion des prestations et de vérification.

De manière pérenne, la Caf de Haute-Corse gère la totalité des paiements des aides financières d'action sociale pour les deux Caf de Corse.

Le service de télérecouvrement

La Caf de Haute-Corse gère le service de télérecouvrement pour le compte de l'ensemble des Caf des régions PACA et Corse.

65 528

appels sortants, soit

90,42 %

de taux de joignabilité

23 469

appels entrants, soit

92,49 %

de taux d'efficacité

180 765

signalements traités couvrant 8 Caf

100 %

des listes traitées

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Le Conseil d'administration (CA)

Mission : Définir la politique de la Caf conformément aux orientations nationales.

Composition : 22 membres titulaires (15 suppléants) : 8 représentants des assurés sociaux, 6 représentants des employeurs et travailleurs indépendants, 4 représentants des associations familiales, 4 représentants des personnes qualifiées.

Font également partie du CA : 3 représentants du personnel avec une voix consultative.

Compétences : Voter les budgets, contrôler l'application de la législation et des réglementations par

l'équipe de direction, définir la politique et les orientations de l'action sociale de la Caisse.



Les membres du Conseil d'administration
(Elections du 1^{er} avril 2022)



Jacques-Yves BONAVITA
Président (CPME)
depuis le 1^{er} avril 2022

Louis DUCREUX
1^{er} Vice-Président

Daniel FERACCI
2^{ème} Vice-Président

Joëlle VERDONI
3^{ème} Vice-Présidente

4 réunions du bureau avant le CA
composé des Vice-Présidents et de Valérie BELLEC

4 réunions du CA

1 commission des marchés commune 2A-2B
pour le lancement du marché régional de nettoyage interbranches Caf, Cpam, et Uioss

ORGANISATIONS DESIGNATRICES			MEMBRES
Représentants des ASSURES SOCIAUX	CFDT	Titulaires	Louis DUCREUX / Vanina GHIZZO
		Suppléants	Gwenaëlle CASTELLANI / Christelle GIANZILY
	CGT	Titulaires	Sandrine MAZEAU / Roland MILLELIRI
		Suppléants	Séverine MASON / <i>Non désigné</i>
	CGT-FO	Titulaires	Valérie BELLEC / Marie-Françoise GIANNUCCI
	Suppléants	Marie-Josée GIUDICELLI / Cyril CHIAVERINI	
Représentants des EMPLOYEURS	CFE-CGC	Titulaire	Antoine D'ULIVO
		Suppléant	Marie-Pierre TAFANELLI
	CFTC	Titulaire	Jacques FERRETTI
	Suppléant	Julie TRAVAGLINI	
Représentants des TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	MEDEF	Titulaires	Guillaume BOUSQUET / Olivier MILON
		Suppléants	Paul MASSON / Jean-Paul VILLA
	CPME	Titulaire	<i>Non désigné</i>
	Suppléant	<i>Non désigné</i>	
Représentants des ASSO-CIATIONS FAMILIALES	U2P	Titulaire	Mireille PIACENTINI
		Suppléant	<i>Non désigné</i>
	CPME	Titulaire	Daniel FERACCI
	Suppléant	Monique GUALTIERI	
Représentants des ASSO-CIATIONS FAMILIALES	FNAE	Titulaire	Jacques-Yves BONAVITA
		Suppléant	<i>Non désigné</i>
PERSONNES QUALIFIEES	UNAF/UDAF	Titulaires	Philippe FABRETTI / Marie-Isabelle GUILAUME
		Suppléants	CHIARI / Marie-France MORACA / Joëlle VERDONI
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		Titulaires	Nathalie CACCIAGUERRA / Thierry CAMBON / Nathalie CHAUME / Bruna GUIDICELLI
		Suppléants	Marc BALDACCI / Madeleine GIOVANNANGELI / François GIUDICELLI, Xavière PIOVESANA
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		Titulaires	Collège cadres : Ida HENRARD
		Suppléants	Collège employés : Jennifer FURFARO, Emmanuelle MASSEI
		Titulaires	Collège cadres : Marie-Catherine MONTI
		Suppléants	Collège employés : Luc DUPOUEY, Julie BEDOS

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les commissions règlementaires

Les commissions règlementaires		
COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA)		MEMBRES
Elle reçoit et traite les demandes de remises de dettes et contestations formulées par les allocataires concernant les décisions prises par l'organisme en matière de prestations légales. 8 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Christelle GIANSILY / Valérie BELLEC / Guillaume BOUSQUET / Elisabeth MORI / Joëlle VERDONI
	Suppléants	Jacques FERRETTI / Sandrine MAZEAU / Xavière PIOVESANA
COMMISSION DES PENALITES		MEMBRES
Elle est saisie suite à la décision du Directeur d'appliquer une pénalité, seulement si la personne en cause conteste l'application de cette pénalité. 7 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Christelle GIANSILY / Valérie BELLEC / Guillaume BOUSQUET / Elisabeth MORI
	Suppléants	Jacques FERRETTI / Sandrine MAZEAU
COMMISSION DES MARCHES		MEMBRES
Dans le cadre des procédures de passation des marchés, le CA a désigné une commission des marchés conformément à l'Art. 3 de l'arrêté du 16 juin 2008. La commission s'est réunie 1 fois en 2024.	Titulaires	Philippe FABRETTI / Olivier MILON / Vanina GHIZZO / Jacques FERRETTI
	Suppléants	Marie-France MORACA / Guillaume BOUSQUET / Sandrine MAZEAU / Valérie BELLEC

Les commissions statutaires

Les commissions statutaires		
COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS)		MEMBRES
Elle définit et met en œuvre les orientations locales de la politique d'action sociale de l'organisme. Elle prend les décisions d'agrément, de conventionnement et d'attribution de subventions et de prêts aux associations et aux collectivités locales sur les champs d'intervention de la Caf. 4 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Louis DUCREUX / Sandrine MAZEAU / Jacques FERRETTI / Valérie BELLEC / Elisabeth MORI / Guillaume BOUSQUET / Jacques-Yves BONAVITA / Daniel FERACCI / Joëlle VERDONI / Marie-Isabelle GUILAUME CHIARI / Madeleine GIOVANNANGELI
	Suppléants	Vanina GHIZZO / Roland MILLELIRI / Marie-José GIUDICELLI / Olivier MILON / Monique GUALTIERI / Philippe FABRETTI / Marie-France MORACA / François GIUDICELLI

Les représentations extérieures du Conseil d'administration

Les représentations extérieures du Conseil d'administration		
MEMBRES		
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ADIL	Titulaire	Elisabeth MORI
COMMISSION DES DROITS DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES	Titulaire	Louis DUCREUX
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT	Titulaire	Philippe FABRETTI
	Suppléant	Vanina GHIZZO
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Titulaire	Ange MEI (Caf 2A)
	Suppléant	Nathalie CACCIAGUERA
CONFERENCE REGIONALE A LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE CORSE	Titulaire	Non désigné
	Suppléant	Renaud MAZIN (Caf 2A)
FICAF	Titulaire	Thierry CAMBON
	Suppléant	Jacques-Yves BONAVITA / Louis DUCREUX / François GIUDICELLI
UIOSS	Titulaires	Gwenaëlle CASTELLANI / Marc BALDACCI
	Suppléants	Christelle GIANSILY / Sandrine MAZEAU / Marie-Françoise GIANNUCCI / Jacques-Yves BONAVITA / Elisabeth MORI / Daniel FERACCI / Joëlle VERDONI / Marc BALDACCI / Madeleine GIOVANNANGELI
	Suppléants	Louis DUCREUX / Jacques FERRETTI / Guillaume BOUSQUET / Philippe FABRETTI / François GIUDICELLI

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

L'équipe de Direction commune 2A-2B



Dominique MARINETTI
Directeur



Alexandra PASSONI
Directrice Comptable et Financière
depuis le 1^{er} juin 2024



Karine DEWEVRE
Directrice Adjointe



Marie-Pascale SIMONI
Directrice Adjointe 2A
depuis le 1^{er} septembre 2024



Eric VERRIER
Sous-Directeur 2A

La comitologie

Le pilotage de l'organisme se base sur une comitologie qui est définie et formalisée. Dans le cadre du projet de coopération, certaines

instances sont tenues en commun avec la Caisse de Corse-du-Sud. L'organisation de cette comitologie s'intègre dans la Transforma-

tion numérique interne (Tni) à travers la création d'une Teams pour chaque instance.

COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : visio
Composition : Agents direction + Pilotes DQI et Attachées direction

COMITÉ DE COORDINATION (COCOR)

Périodicité : trimestrielle
Modalités : visio ou présentiel
Composition : Codir + Managers stratégiques

COMITÉS DE SUIVI DES PROCESSUS (CSP)

5 CSP : production, action sociale, supports, informatique, recouvrement
Périodicité : mensuelle
Modalités : visio
Composition : ADD + pilotes + managers stratégiques + managers

RÉUNIONS DE SERVICE

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : Visio / présentiel

Les instances représentatives du personnel

Le Comité social économique (CSE)

Instance unique de dialogue social, le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise à l'organisation du travail, à la formation professionnelle

et aux techniques de production. Il assure également des missions de veille sur la santé et la sécurité au travail. Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'organisme.

Les élections des représentants du personnel au CSE se sont dé-

roulées le 19 septembre 2023 afin d'élire 5 représentants du personnel pour les quatre années à venir : 4 pour le collège des employés (4 suppléants), et 1 pour le collège des cadres (1 suppléant).

7 réunions en 2024

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE DES CADRES	Marie-Catherine MONTI	Ida HENRARD (trésorier suppléant)
COLLEGE DES EMPLOYES	Jennifer FURFARO (Secrétaire) Jean-Michel MORESCHI (Trésorier) Emmanuelle MASSEI Marien GUAITELLA	Noemi OLIVI (Secrétaire suppléante) Dominique MAROSELLI Jean-Mathieu MARIANI Elisabeth PALAZZO

Les représentants des organisations syndicales

FO Ida HENRARD	CFTC Dominique MAROSELLI	STC Emmanuelle MASSEI
--------------------------	------------------------------------	---------------------------------



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les collaborateurs

Les Ressources humaines

EFFECTIF ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

86
collaborateurs en CDI
(dont 67 femmes et 19 hommes)

2
recrutements en CDI

2
départs

45
mois de CDD

FORMATION PROFESSIONNELLE

41
formations effectuées
(- 8,89% par rapport à 2023)

54
agents ont suivi
au moins une formation
(représentant 62% de l'effectif)

93 934 €
de dépenses
(+ 7,51% par rapport à 2023)

MESURES SALARIALES

75%
des agents ont bénéficié
d'une mesure salariale,
dont

36%
ont bénéficié de mesures
individuelles
(points de compétences et parcours)

39 356 €
de rachat de RTT
pour 23 agents bénéficiaires
(172 jours rachetés)

18 000 €
d'augmentation de la part
patronale
du chèque déjeuner
(+ 1,12 € à compter du 1^{er} mai 2024)

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

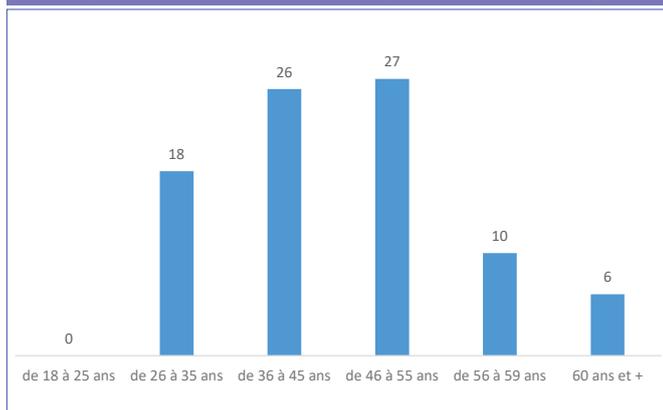
39
agents en situation
de télétravail
1 à 3 jours par semaine dans le cadre
du protocole télétravail signé
par les organisations syndicales

STAGES

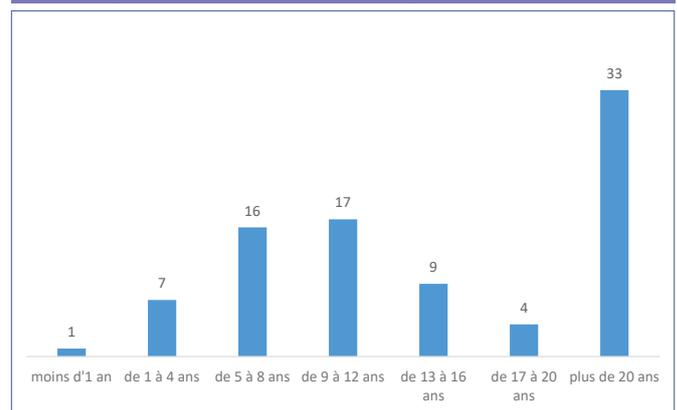
1
stagiaire de Direction
EN3S
(Diagnostic durant 3 mois sur le fonc-
tionnement partenarial des services
Directions comptables et financières
et Prestations des deux Caisses)

1
stagiaire de 2nde
Deux semaines de stage organisées
par le Cabinet de direction et le
service RH et mobilisant des inter-
venants des organismes de Sécurité
sociale de chaque Branche. Décou-
verte des métiers et des différentes
branches.

Répartition des effectifs par tranche d'âge

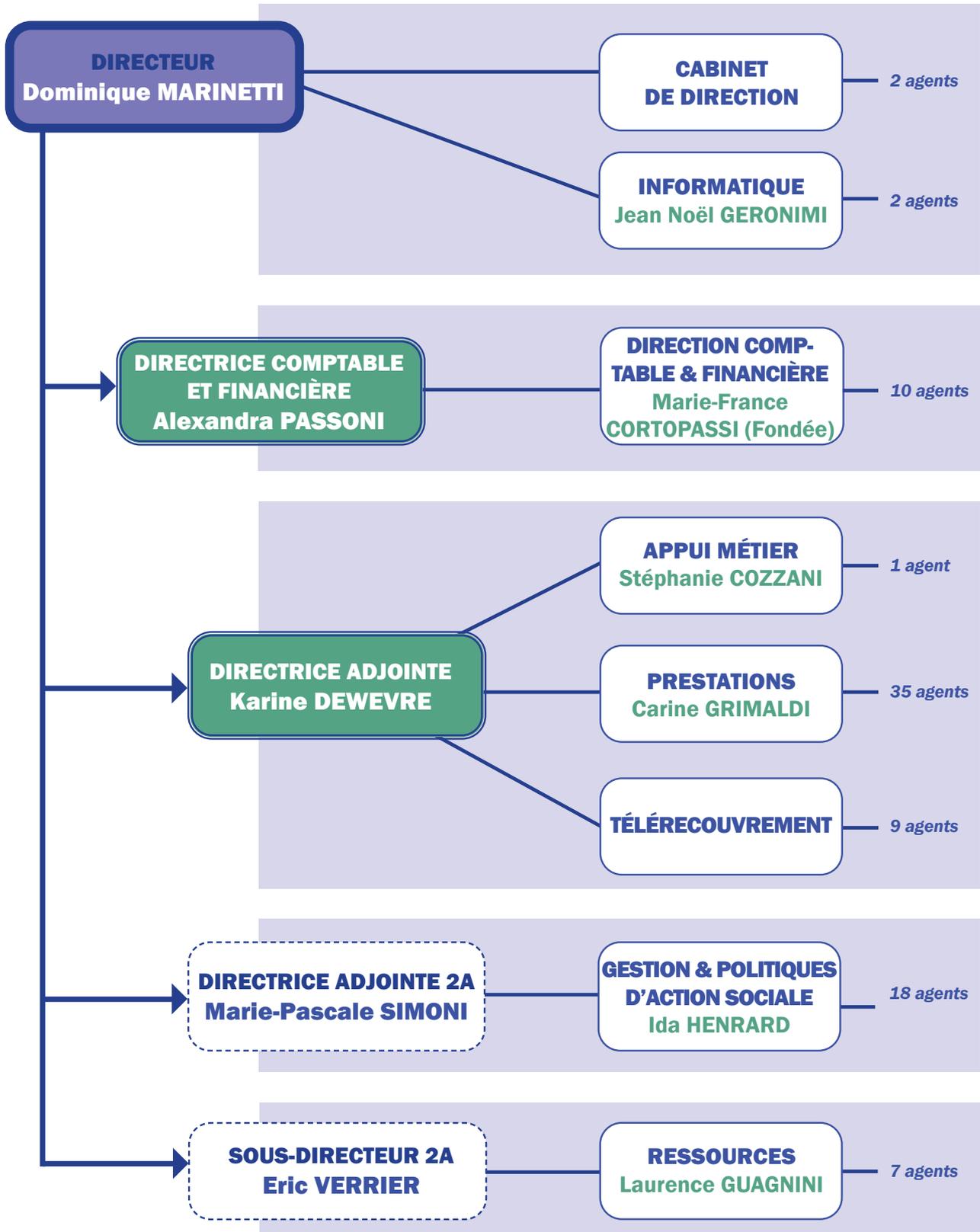


Répartition des effectifs par ancienneté



ORGANIGRAMME DE LA CAF DE HAUTE-CORSE // 31 DECEMBRE 2024

EFFECTIF TOTAL : 86 AGENTS



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

La Responsabilité sociétale des organisations (Rso) et le développement durable

La RSO se définit comme la contribution des organisations aux enjeux du développement durable. C'est une manière d'établir une connexion entre la stratégie d'un organisme public et les grands en-

jeux qui l'entourent.

Cette démarche prend en compte les questions économiques, sociales et environnementales dans ses missions, sa gouvernance, son fonctionnement et les relations

avec ses parties prenantes pour adopter les meilleures pratiques. Elle contribue ainsi au progrès social et à la protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Véhicule à 0 émission carbone

Rationalisation de l'éditique

Circuit collecte pour recyclage du papier

Equipements électriques basse consommation avec détecteur de présence

Participation à divers événements :

- Collecte alimentaire au profit de l'Aiutu Studentinu avec la CPAM
- Collecte de sang avec la CPAM et l'EFS
- Octobre rose : Equipe Sécurité sociale pour la marche « A Bastiaccia »
- Collecte de jouets de Noël au profit du Secours populaire
- Roadshow de l'Assurance maladie à Bastia et Corte à la rencontre des 16-25 ans pour délivrer des messages de prévention de façon ludique et interactive.

Temps de convivialité en interne :

- Cérémonie des vœux et galette des rois
- Challenge pull moche de Noël
- Concours du bureau de Noël le mieux décoré et le plus éco-responsable

I TEMPS FORT | Résultats positifs dans le cadre du BSI

L'enquête du Baromètre social institutionnel (BSI) a été menée au mois de juin 2024 auprès des salariés de la Sécurité sociale et notamment au sein de nos deux organismes. Les résultats ont permis de mieux connaître les attentes des salariés, de mesurer les tendances du climat social au sein de l'Institution et d'orienter les actions et les politiques de ressources humaines.

En Haute-Corse, 68 % des salariés ont participé. 85 % ont exprimé une satisfaction globale sur le travail. Ces résultats positifs, en progression, et plus élevés qu'au niveau national, classent les Caf de Corse parmi les trois premières Caf de France sur la performance sociale globale.

Ces résultats feront partie des éléments de référence pour travailler les projets d'entreprise et notre stratégie de ressources humaines.

FOCUS // Innovation

Participation d'un référent innovation aux travaux du groupe régional PACA-Corse et mise en application des méthodes et outils

élaborés par le Caflab ou partagés dans le réseau des Caf pour l'animation des travaux du projet d'entreprise. Adoption de règles

de « bienséance », animation numérique visuelle...



La communication

CAFCOM : Le portail interne des allocations familiales

Le portail CAFCOM, l'intranet de l'organisme, a été déployé en janvier 2022 dans le cadre du projet de Transformation numérique interne (TNI).

Conçu autour des outils collaboratifs Office 365, il est devenu la porte d'entrée unique vers l'environnement de travail des collaborateurs avec un accès plus rapide vers l'ensemble des informations,

applications et favoris. Ouvert à tous les services, il favorise la connaissance interne de tous les processus de manière transversale. Il est également le lieu de diffusion des différentes communications.

En 2024, la rubrique « actualités des services » a été créée pour partager les événements marquants dans chaque secteur d'activité.

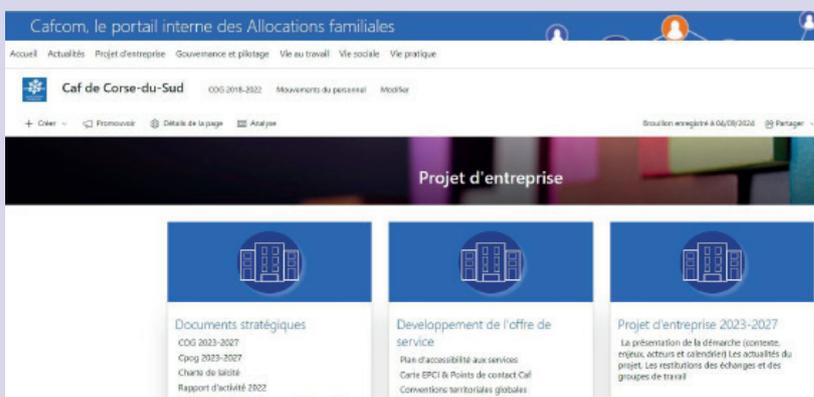
CHIFFRES CLÉS

42
infos Direct'

22
infos Rh

5
infos Sécurité système d'information (SSI)

4
infos des services



TEMPS FORT | Conférence de presse régionale des Présidents

Le 24 janvier 2024, la Caf a convié la presse à Ajaccio en présence du Directeur, Dominique Marinetti, et des Présidents des Conseils d'administration, Renaud Mazin (2A) et Louis Ducreux (2B).

L'occasion de détailler les ambitions de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) adoptée par le conseil d'administration de la Cnaf. Avec plus de 55 000 bénéficiaires, la Caf s'impose comme un acteur central des politiques familiales en Corse et joue un rôle essentiel dans les secteurs de la petite enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de la parentalité. Un investissement global de 350 millions d'euros par an.

FOCUS // Présence des Caf à la radio

Un partenariat a été mis en place avec la radio France Bleu RCFM pour participer à l'émission « Les experts » sur des thèmes qui permettent d'informer les allocataires et d'interagir avec eux en direct. Depuis le 27 novembre 2024, les sujets de prime de Noël, montant net social, parcours arrivée de

l'enfant, campagne loyer, ont ainsi pu être évoqués sur les ondes par des intervenants des deux Caf de Corse. La radio Frequenza Nostra a proposé des participations thématiques à la Caf et l'enregistrement de capsules d'informations pratiques pour des passages récurrents dans sa programmation.





RAPPORT ACTIVITÉ 2024

CAF HAUTE-CORSE

7 avenue Jean Zuccarelli - 20408 BASTIA Cedex 9

Réalisation Cabinet de Direction des CAF de Corse

Suivez l'actualité de la Caf de Haute-Corse
sur Twitter : @Caf_2b